

REDACTION ET
ADMINISTRATION

38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES

Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. 11a 54

PRIX DES ABONNEMENTS

	1 m.	3 m.	6 m.	12 m.
Suisse	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	4.50	10.—	19.—	38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

PUBLICITAS S. A.

Fribourg

Rue de Romont, 9

Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne
Canton 8 1/2 ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**Pression allemande sur l'Autriche.
Le nouveau ministère hollandais.
Le Japon et les Soviets.
Les réponses évasives de Nicole.**

Le gouvernement de Berlin est furieux de la résistance que le cabinet de Vienne oppose aux projets d'annexion de l'Autriche au Reich allemand et, comme riposte à la quasi-expulsion d'Autriche du ministre Franck, qui y était allé faire de la propagande hitlérienne, il vient de prendre contre l'Autriche une mesure qui est à proprement parler un acte de guerre. Il a décidé, comme on l'a vu, de ne plus permettre aux Allemands du Reich d'aller en Autriche à moins d'une autorisation expresse qui ne sera accordée que contre acquittement d'une taxe de 1000 marcs.

Le gouvernement hitlérien a justifié ironiquement ce décret par le souci d'épargner aux Allemands allant en Autriche les désagréments auxquels ils y sont exposés et par le désir d'éviter « tout ce qui pourrait troubler les relations amicales entre le Reich et l'Autriche ».

L'interdiction faite aux Allemands d'aller en Autriche atteindra très durement l'industrie hôtelière autrichienne, qui tirait des touristes du Reich la moitié ou les deux tiers de ses recettes, qui sont évaluées à quatre cent millions par an.

Hitler voudrait, par ce boycottage, réduire l'Autriche à merci. Il n'y réussira pas. Le gouvernement Dollfuss est résolu à ne pas capituler.

M. Colijn, le chef du parti antirévolutionnaire hollandais, qui fut un des groupes politiques qui marquèrent des progrès lors des dernières élections législatives, avait été chargé de former un cabinet d'union nationale, qui aurait eu l'appui de tous les partis gouvernementaux, à l'exclusion, donc, des socialistes et des communistes. Mais cette combinaison n'a, comme on sait, pas abouti, à la suite de diverses difficultés, notamment avec le parti catholique.

M. Colijn avait par conséquent renoncé à sa mission. Cependant, la reine, après un essai tout aussi vain du chef du gouvernement démissionnaire, M. Ruys van Beerenbrouck, a demandé à M. Colijn de constituer un cabinet « d'affaires ». M. Colijn a, cette fois-ci, réussi dans sa tentative et il a présenté l'autre jour ses collaborateurs à la souveraine.

Le fait que M. Colijn, qui est un adversaire acharné du marxisme sous toutes ses formes, prend, avec la direction du ministère, le portefeuille des colonies, marque l'importance qu'il attache à des intérêts vitaux pour son pays, intérêts qui, à la suite d'événements récents (telle l'émeute des marins indigènes aux Indes néerlandaises), avaient paru dangereusement compromis.

La réponse japonaise à la note des Soviets d'avril dernier, relative au chemin de fer de l'Est chinois, vient, comme on sait, d'être remise au gouvernement de Moscou. Cette réponse insiste sur le fait qu'il est très important, pour les pays d'Extrême-Orient, d'assurer le maintien de relations pacifiques entre la Russie soviétique et l'Etat mandchou, et elle affirme que, en vertu du protocole nippo-mandchou, le Japon demeure tenu de faire régner l'ordre et la paix dans l'Etat mandchou. Le gouvernement de Tokio déclare que, souhaitant vivement un règlement rapide de la controverse en question, il espère qu'une solution juste et équitable ne manquera pas d'être trouvée prochainement.

Après avoir fait remarquer que le Japon s'est abstenu et continue à s'abstenir de tout acte de nature à léser les intérêts russes dans cette question du chemin de fer, la

réponse japonaise rappelle que des Nippons occupent des emplois dans les services du gouvernement mandchou, mais déclare que le gouvernement de Tokio ne saurait nullement se considérer comme responsables de leurs actes.

Enfin, faisant allusion aux méfaits que des bandits auraient commis le long de la voie du chemin de fer de l'Est chinois, le gouvernement japonais reconnaît que des actes de banditisme ont été commis au début de l'année, mais il affirme que la circulation a été rétablie sur ce réseau depuis le mois de janvier. Il a fait, en outre, remarquer que des Japonais et des Mandchous, aussi bien que des sujets russes, ont été victimes de tels actes.

A Genève, hier lundi, le procès Nicole et consorts est entré dans une phase nouvelle. Le matin, on en a terminé avec les témoins à décharge. Il y avait, parmi ceux-ci, quelques communistes de marque, qui ont exposé, une fois de plus, leurs théories sur la « fraternisation » bolchéviste ; celle-ci se borne, comme on sait, aux simples soldats ; les officiers et les gendarmes en sont exclus.

L'après-midi, a commencé l'interrogatoire des accusés. Léon Nicole a été sur la sellette — en l'occurrence le fauteuil confortable des témoins — pendant une heure et demie. Le chef socialiste de Genève, dûment stylé, sans doute, par son avocat, a répondu par des « peut-être », des « il est possible », des conditionnels commodes et des échappatoires sans gloire, aux questions les plus embarrassantes qui lui furent posées.

Il a nié énergiquement la phrase que des témoins nombreux ont rapportée : « Le sang qui coulera... »

Par ailleurs, Léon Nicole — chassez le naturel... — s'est montré, à l'une ou l'autre reprise, violent, rageur, impertinent. Mais il a été singulièrement ennuyé quand le président a touché à la question des rapports entre le parti socialiste suisse et le parti socialiste genevois, rapports qui sont si souvent tendus à l'extrême.

Quelques comparses ont été ensuite interrogés : le communiste Daviet, qui a eu les honneurs de l'illustration ; le Turc Mahmoud, qu'on veut faire passer pour un gamin et qui est, en tout cas, un amateur de désordre ; le communiste Lebet, orateur du parti et champion de sports d'hiver ; enfin, l'ineffable Isaak, qui trouve que la liberté vaut bien qu'on fasse le pantin.

Le procès marche à sa fin. Quelle que soit celle-ci, le prestige révolutionnaire de Nicole et de ses comparses aura subi un rude coup.

Il y a, paraît-il, dans les prisons italiennes, un communiste qui pourrait obtenir sa grâce en la sollicitant. Mais il refuse de s'humilier devant un régime qu'il déteste. Nicole et ses amis, eux, se dérobent sans pudeur. Rien dit, rien fait, rien entendu ! Tous des gens calmes et modérés ! Leur procès a donné la mesure de leur caractère. Ce sont des révolutionnaires en « peau de lapin ». Mais, par leur faute, treize personnes ont perdu la vie.

Au Sénat français

Paris, 30 mai.

Le Sénat a repris hier lundi après midi l'examen en deuxième lecture du budget de 1933.

Il a rétabli la plus grande partie des dispositions écartées à la Chambre et, notamment, il a prononcé de nouveau la disjonction de l'art. 116 tendant à instituer une commission chargée d'organiser le monopole du raffinage du pétrole,

Ce que la presse suisse dit sur le vote du 28 mai

La Revue écrit :

« On cherchera, probablement, à donner une signification politique au scrutin de dimanche. Des élections récentes, dans les cantons de Vaud, d'Argovie, de Soleure, de Saint-Gall, de Zurich et des Grisons, ont prouvé que l'idée nationale reprenait du terrain, que partout le socialisme était stationnaire ou en recul. Nous n'éprouvons donc aucune crainte quelconque quant à un coup de barre à gauche. Nous croyons, par contre, que les mouvements nés en Suisse allemande vont trouver un aliment riche en vitamines dans le résultat de dimanche. L'inertie et « l'électorale » dont souffrent de trop nombreux partis, de la droite à l'extrême-gauche, l'absence totale, chez beaucoup, de ce courage civique dont ils se servent lorsqu'il y a popularité et profit à en tirer, ouvrent toutes grandes les portes aux hommes nouveaux, à ceux dont l'idéal ne saurait se contenter longtemps encore des lâchetés ambiantes, de la guerre civile et du déshonneur de certains renoncements. La démagogie tiendra aussi longtemps que la caisse fédérale. Après, si cet « après » doit venir, on avisera. »

Quant aux causes de l'échec de la loi, la principale, selon la Revue, serait l'uniformité du taux de réduction des traitements.

Son correspondant fédéral ajoute à cela le fait que la baisse des traitements a été présentée en dehors du programme général de réforme financière.

Le comité d'action contre la baisse des traitements (qui a consacré un million, dit-on, à sa propagande), célèbre le succès de sa campagne comme « une première décision de principe contre la politique antipopulaire du Conseil fédéral ». Il s'agit maintenant, dit-il, de rendre définitive la coalition des salariés qui a vaincu, dimanche, tout en cherchant « un terrain d'entente avec l'agriculture et la classe moyenne ». La route est libre pour l'impôt de crise.

La Nationalzeitung de Bâle, journal radical socialisant, célèbre la victoire de l'esprit de solidarité populaire sur l'esprit de classe et la démagogie (!). Elle insinue que, après le vote du 28 mai, M. Musy doit être prié de remettre à un autre la direction des finances fédérales (!).

La Neue Zürcher Zeitung, dans un article intitulé : « Et maintenant, que faire ? », dit que nous ne pouvons pas continuer à abuser du crédit pour faire face aux nécessités budgétaires et qu'il faut à tout prix équilibrer le budget, fût-ce au prix des économies les plus cruelles. Quand le peuple verra à quelles extrémités il faut recourir, il comprendra la situation. Le recours à l'impôt fédéral serait fatal aux cantons et aux communes et nous ne ferions ainsi que consumer notre fortune. A l'étranger, on a le regard sur nous et on veut voir si nous aurons le courage de nous mettre aux économies et de renoncer à vivre au-dessus de nos moyens.

Le Berner Tagblatt dit qu'il ne faut pas négliger, parmi les mobiles qui ont déterminé un vote négatif, le sentiment de beaucoup de paysans et de petits artisans comme quoi la réduction des traitements était insuffisante en comparaison des privations d'autres classes de la population.

D'autre part, la théorie du pouvoir d'achat et la crainte d'une baisse générale des salaires ont fait beaucoup de ravages.

Le Berner Tagblatt constate que les chefs des syndicats du personnel ont mené la bataille en prodiguant les mensonges et en recourant aux moyens de propagande les plus démagogiques. Ce fut, dit-il, une véritable attaque de gaz asphyxiants.

Le Tagblatt fait la remarque que deux conseillers fédéraux seulement (MM. Musy et Pilet) ont défendu la loi devant le peuple et que les parlementaires bourgeois, à part quelques honorables exceptions, ont observé une passivité bien prudente, sans parler de la défaillance de certains partis politiques.

Le journal bernois conclut qu'on a cueilli, dimanche, le fruit d'une trop longue politique de faiblesse.

La Thurgauer Volkszeitung, conservatrice (le canton de Thurgovie a accepté la loi), écrit que l'uniformité de la réduction a fait du tort au projet, mais que beaucoup aussi l'ont rejeté parce qu'ils le trouvaient trop bénin.

L'Aargauer Volksblatt, conservateur, attribue aussi à l'uniformité de la réduction une influence fatale sur le scrutin. Il réclame un plan de réforme financière complet, et cela au plus tôt, car le

mécontentement populaire à l'égard de la politique incertaine du Conseil fédéral et des Chambres est grand et l'explosion est proche, si on n'agit pas rapidement.

Le Solothurner Anzeiger doute que ceux qui ont refusé la baisse des salaires en prétextant qu'il aurait fallu présenter un programme financier complet se montrent plus satisfaits quand ce programme, qui est connu (hausse de l'impôt sur l'alcool, le tabac et les coupons, impôt sur les tantièmes, impôt de crise sur les hauts revenus), leur sera soumis.

Les Neue Zürcher Nachrichten, organe chrétien-social de Zurich, qui n'ont pas soutenu la loi, sans la combattre, constatent que la propagande électorale prend en Suisse des formes inquiétantes et que l'opinion publique est soumise à des manipulations de très mauvais aloi.

Le journal catholique zuricois estime que le projet a succombé surtout à cause de l'uniformité de la réduction des traitements. Même conclusion dans le Morgen, le quotidien catholique d'Olten, qui était plutôt défavorable au projet et où on a pu lire, notamment, l'avant-veille et la veille du vote, un grand article de dix colonnes d'un des Pères du couvent des Capucins de Soleure, professeur de théologie, intitulé : Ein katholisches Nein !

Des patriotes suisses décidés à agir

Les personnalités venues de toutes les parties de la Suisse se sont réunies dimanche, en vue de fonder une « Association pour le peuple et la patrie ».

Le comité provisoire est composé de MM. Bircher, médecin, Aarau ; Favre, colonel divisionnaire, Genève ; Haas, directeur, Berne ; Gaspard Jenny, Glaris ; Reichling, conseiller national, Stäfa (Zurich) ; Rochat, conseiller national, Lausanne ; Schüle, Zurich, et G. Welti, Küssnacht, près Zurich.

Cette association exercera son activité dans le sens démocratique et fédéraliste, en vue de la rénovation du patriotisme sur la base de la solidarité politique, économique et sociale de tous les Confédérés et de l'exercice discipliné des droits du citoyen. Elle est adversaire du marxisme et de la lutte des classes, qui doit être remplacée par la communauté d'intérêts des patrons et des ouvriers.

La résolution votée à l'issue des délibérations demande des mesures énergiques contre l'abus des libertés publiques et en particulier contre l'abus du droit d'asile, de la liberté de la presse et de parole.

L'Association proteste publiquement contre l'octroi de la naturalisation suisse à des individus foncièrement étrangers et contre l'attitude démagogique et antinationale des défenseurs plaidant dans le procès Nicole.

Elle demande, en outre, expressément des mesures contre la dictature des fonctionnaires et l'interdiction pour les membres d'autorité ou d'administrations publiques de faire partie d'organisations hostiles à l'Etat.

Le but immédiat de l'association est le suivant :

1° préparation et lancement d'une initiative populaire en vue d'assainir les exploitations publiques, avant tout les Chemins de fer fédéraux, et de les mettre à l'abri de toute influence politique ;

2° action d'ensemble contre le bolchévisme et ses théories, en particulier contre le mouvement des Sans-Dieu ;

3° subordination de l'exercice de tout mandat public à la reconnaissance du principe de la défense nationale.

NOUVELLES DIVERSES

La délégation américaine à la conférence économique de Londres quittera Washington ce soir, mardi.

— La Chambre américaine a adopté à une forte majorité le projet de loi supprimant la clause or des contrats publics et privés.

— Un appel en faveur du fonds créé pour permettre aux juifs ayant fui l'Allemagne de s'établir en Palestine a été lancé, hier lundi, à Londres.

— Le chancelier autrichien Dollfuss est attendu vendredi, à Rome, où il aura un entretien avec M. Mussolini.

— Le chef du gouvernement autrichien appose en outre sa signature sur la convention conclue entre l'Autriche et le Vatican, au sujet du mariage.

LA BELGIQUE COLONIALE

Bruxelles, 28 mai.

Le voyage que le prince-héritier et la duchesse de Brabant viennent de faire au Congo, et, d'autre part, la discussion, au Parlement, du budget de la colonie; ont remis à l'ordre du jour la question coloniale. C'est pourquoi on a remarqué la « lettre ouverte à Son Altesse royale, le prince Léopold », que le comte R. de Briey a adressée, par l'organe du *Soir*, au prince-héritier, à l'occasion de son retour du Congo.

La question de savoir si la Belgique devait accepter, à titre de colonie, l'Etat indépendant du Congo que lui offrait Léopold II, avait donné lieu, en son temps, à d'assez vives polémiques; car il s'en fallait de beaucoup que les Belges fussent d'accord pour consentir à ce que la petite Belgique devint une puissance coloniale, par l'acceptation d'un aussi vaste pays africain. A la longue, toutes les préventions ont disparu grâce aux résultats obtenus, de sorte que les Belges, tout comme les Hollandais, se sont faits à l'idée d'être un peuple colonial. La manière dont le Congo a été défendu pendant la guerre contre les attaques venues de l'Est africain allemand a témoigné de l'intérêt qu'on lui portait en Belgique. C'est pourquoi l'opinion publique a accepté avec satisfaction que ce vaste domaine fût encore augmenté du Ruanda-Urundi, territoire détaché de l'Est africain allemand et confié à la Belgique sous forme de mandat, tandis que la plus grande partie de la colonie allemande était confiée au mandat de l'Angleterre. Depuis la guerre, les voyages entrepris au Congo par le roi et la reine, puis par le duc et la duchesse de Brabant ont été une nouvelle preuve de l'intérêt dont la colonie est l'objet en Belgique.

Cet intérêt n'est pas de nature exclusivement « coloniale », c'est-à-dire politique et économique. Il est aussi de caractère moral et religieux. On sait, en effet, que l'Eglise de Belgique a trouvé au Congo un large champ d'action pour ses missions.

Dans les circonstances actuelles, il est heureux que les Belges se soient habitués à attacher au Congo presque autant d'importance que les Hollandais en attachent aux Indes néerlandaises. Car la colonie passe par une crise aiguë qui, si elle s'était produite au début de l'ère coloniale, aurait paru donner raison aux opposants, et aurait risqué de décourager les hésitants.

Cette crise tient évidemment, en grande partie, à la crise générale. Mais les spécialistes de la politique coloniale lui cherchent aussi d'autres causes, qui tiendraient à l'organisation même du Congo. Le fait brutal, dont le parlement a été obligé de s'occuper, c'est que le budget de la colonie, et celui du pays sous mandat, sont fortement déficitaires. Il s'agissait donc de faire face au déficit, et aussi de discuter un projet de loi relatif à l'intervention financière de la Belgique en faveur des colonies.

En ce qui concerne le budget de 1932, le déficit est de 173.992.446 francs pour le Congo, et de 9.123.788 francs pour le Ruanda-Urundi. Le gouvernement proposait de couvrir ce déficit par l'emprunt. Quant au budget de 1933, il est en déficit de 368.021.360 francs. Le gouvernement proposait d'en couvrir une partie par l'emprunt, et d'accorder, pendant trois ans, une subvention annuelle forfaitaire, montant de certaines dépenses dites de « souveraineté et civilisation ». Voilà la « douloureuse » qui a été présentée au peuple belge, mais contre laquelle le parlement, exception faite pour les extrémistes, ne s'est pas regimbé.

Le caractère critique de la situation a été indiqué par le ministre des colonies, M. Tschoffen, qui a dit, en substance, qu'il était impossible de comprimer encore les dépenses, et tout aussi impossible d'augmenter les recettes; qu'il fallait donc recourir à l'emprunt et intervenir en faveur de la colonie. Etant donné que la Belgique elle-même se trouve, au point de vue financier et économique, dans une situation embarrassée, on comprendra que la perspective d'avoir à secourir le Congo ne pouvait guère réjouir les législateurs; mais ils ont eu la sagesse de reconnaître que nécessité faisait loi.

A l'appui de sa politique, M. Tschoffen a fait remarquer que la Belgique avait engagé 12 milliards au Congo; qu'en accordant le crédit demandé elle n'augmentait son budget que de 1,8 %, mais qu'elle ne rendait que fort peu de ce que le Congo lui donnait.

« Nous sommes, a-t-il dit, un peuple serré dans des frontières exigües. Nous avons besoin de débouchés extérieurs. La colonie nous les offre, à nous de ne pas les négliger... Nous luttons contre une fatalité économique. Il n'est pas aisé de rétablir les finances coloniales. Nous avons assisté cependant le commerce et les particuliers, l'agriculture et l'industrie. »

Des importations au Congo, 50 % proviennent de Belgique, ce qui prouve, a dit le ministre, que le contribuable a grand intérêt à aider le Congo. D'autre part, 60 % des exportations vont vers la Belgique, et c'est surtout le port d'Anvers qui en profite.

Actuellement, l'activité économique du Congo est atteinte dans tous les domaines, mais surtout dans les entreprises minières (étain, diamant, or), qui représentent une des principales richesses de la colonie. Quant à l'agriculture (café, coton, huile, cobalt, palmistes, cacao), la production a augmenté, grâce en partie à l'amélioration des transports. Mais la crise résulte de la chute considérable des prix.

On sait que le gouvernement belge est particu-

lièrement préoccupé de protéger l'indigène au Congo. C'est pourquoi, quoiqu'une des causes du déficit soit la diminution de l'impôt de capitation, qui atteint les noirs, dans presque tous les territoires, cet impôt a été réduit pour la raison que le noir est souvent un chômeur. M. Mathieu, socialiste, a exprimé l'opinion qu'on devait tendre non seulement à diminuer, mais même à supprimer complètement l'impôt de capitation.

Ce même député socialiste a demandé au gouvernement de « stimuler l'administration » au Congo. Cela nous ramène à la « lettre ouverte » du comte de Briey dont il a été question plus haut, car elle traite surtout de la manière dont le Congo doit être administré.

Le comte de Briey, auteur du livre *Le Sphinx noir*, préfacé par le maréchal Lyautey, s'est permis de s'adresser publiquement au prince-héritier comme « ancien serviteur de la Couronne que la confiance du roi et du gouvernement a chargé pendant la guerre d'une importante mission en Afrique », et comme un ancien fonctionnaire « qui a servi le roi pendant dix années ».

La question que pose et à laquelle répond le comte de Briey consiste à savoir quels doivent être les rapports entre l'administration centrale, qui siège à Bruxelles, et le gouverneur général envoyé au Congo. En d'autres termes, quelle liberté d'action doit être laissée au gouverneur général? Quelles restrictions peuvent être apportées à sa liberté d'action par l'administration centrale?

Le comte de Briey répond à cette question en disant que le gouverneur général doit « gouverner » sur des indications et des instructions venues de Bruxelles. Il cite, à l'appui de sa thèse, l'opinion suivante qu'a exprimée naguère M. Emile Vandervelde :

« Si l'on veut faire passer de la Belgique au Congo le centre de gravité du gouvernement colonial, il est désirable qu'à la tête de ce gouvernement on place, non pas un fonctionnaire habitué depuis toujours à recevoir des directions de Bruxelles, mais — si cette expression ne risquait pas d'être paradoxale dans la bouche d'un républicain — une sorte de vice-roi, tel que lord Harding aux Indes ou le général Lyautey au Maroc. Que si l'on ne procède pas de la sorte, si l'on ne trouve pas pour gouverner la colonie une très indépendante personnalité, il arrivera fatalement que, le contrôle parlementaire étant desserré et le gouverneur restant un homme du ministère des colonies, ce ministère, au lieu de devenir — ce qu'il doit être — une autorité de surveillance et de contrôle, sera plus que jamais le maître de la colonie, avec cette tâche impossible, de gouverner à 6000 kilomètres de distance tout un peuple de sujets. »

La solution devra donc consister à choisir un homme de valeur, qui soit une personnalité et non pas un simple fonctionnaire, à lui faire confiance après l'avoir choisi à cause de sa valeur, à le laisser « gouverner » sous le contrôle de Bruxelles, et à ne pas le considérer comme le simple exécuteur d'instructions reçues du ministère des colonies.

M. Maurice Lippens, qui est une autorité belge en matière coloniale, a pu dire que l'administration métropolitaine avait depuis longtemps perdu la confiance des Africains. Tel est le résultat d'un système qui consiste à gouverner à 6000 kilomètres de distance.

Le comte de Briey ne demande pas seulement plus d'indépendance pour le gouverneur général du Congo. Il demande que la colonie ne soit pas soumise à un régime uniforme. Le Congo belge, dit-il, est plus grand que la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie réunies; il présente la même variété de races que ces différents pays. C'est donc une pure utopie que de vouloir appliquer à cet immense territoire une administration et une législation uniformes.

Le problème ainsi posé est d'autant plus intéressant qu'il se pose à peu près dans les mêmes termes pour tous les pays possédant un empire colonial. Le comte de Briey signale que le général Gallieni, gouverneur général de Madagascar, et le maréchal Lyautey, résident général au Maroc, se sont plaints de la manière dont leur action était entravée par l'administration métropolitaine. Puis, il cite cette opinion de John Stuart Mill en ce qui concerne l'Inde anglaise :

« Le gouvernement de l'Inde est et doit être dans l'Inde. La fonction du gouvernement métropolitain ne consiste pas à diriger les détails de l'administration, mais à examiner avec soin les actes déjà accomplis du gouvernement de l'Inde. Le secrétaire d'Etat ne prend aucune initiative. »

C'est donc avec intérêt que, dans tous les pays qui possèdent des colonies, on doit suivre l'expérience coloniale des Belges au Congo.

A. E.

TRIBUNAUX

Oustric et Benoist acquittés

Dans son réquisitoire au procès intenté à Oustric et Benoist, le procureur, tout en demandant la punition sévère des accusés, ne s'est pas opposé aux circonstances atténuantes, puis les défenseurs ont répondu au réquisitoire. Le jury s'est retiré pour délibérer et est revenu avec un verdict négatif.

En conséquence, MM. Benoist et Oustric sont acquittés.

On se souvient qu'ils étaient accusés, Oustric d'avoir corrompu Benoist et celui-ci de s'être laissé corrompre.

Journée catholique vaudoise

On nous écrit :

Dimanche, les catholiques vaudois ont eu, à Morges, la petite landsgemeinde qu'ils ont coutume de tenir tous les trois ans. La plupart des paroisses du canton avaient envoyé de forts contingents, et c'est un cortège d'un millier d'hommes et de jeunes gens qui se forma à la gare, vers 9 h. 1/2. Aux accents entraînants de la dévouée Fanfare municipale, le cortège, précédé d'éclaireurs et égayé d'une vingtaine de drapeaux aux couleurs chatoyantes, parcourut les rues de l'avenant cité et se rendit à l'Institut de la Longeraie, sur l'esplanade duquel S. Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, célébra l'Office pontifical, assisté de M. le chancelier Arni. Dans ce cadre idyllique, sous le clair soleil du bon Dieu, parmi le gazouillis des oiseaux, le déploiement des pompes liturgiques et le chant du propre exécuté par la chorale de Morges, en union avec les fidèles, furent un spectacle d'une impressionnante beauté.

A l'Evangile, notre évêque vénéré, après avoir exprimé ses remerciements aux organisateurs de cette belle fête, à l'Institut de la Longeraie, à la chorale de la paroisse et à la Fanfare municipale de Morges, pour son fraternel concours, nous adressa une belle allocution sur la paix, ce bien précieuse à l'obtention duquel Dieu exige que tous les chrétiens travaillent et qui est si nécessaire à notre patrie. Il rappela que nous ne pouvons trouver cette paix qu'en N.-S. Jésus-Christ, dans sa doctrine précise et dans son esprit et qu'aucun autre nom n'a été donné au monde pour être sauvé. Mais, à propos de ce nom, aucune équivoque ne doit être tolérée : le Christ n'est pas une abstraction, ni une grande idée, ni un génie, ni un bienfaiteur, c'est Dieu lui-même qui a pris un corps et une âme semblables aux nôtres, qui est descendu sur la terre par amour pour nous, pour nous sauver, c'est-à-dire pour que nous puissions goûter sur la terre un peu de bonheur, mais surtout pour nous procurer dans le paradis le bonheur que rien ne peut interrompre ni diminuer. En mettant en pratique la doctrine de l'Evangile, nous assurerons la paix avec nos semblables et la paix avec Dieu. Nous réaliserons alors pleinement que la vie présente, qui est un temps d'épreuve, vaut la peine d'être vécue. En terminant, Mgr Besson nous a conviés à répandre autour de nous la paix, à rester jusqu'à notre dernier soupir fidèles à l'Eglise dont nous avons le bonheur d'être membres et à servir toujours, dans un loyalisme intégral, la belle patrie que Dieu, dans sa bonté, a bien voulu nous donner.

La belle cérémonie se termina par le chant du *Cantique suisse*, accompagné par la musique. Des séances d'études eurent lieu ensuite dans les locaux de la Longeraie. A la séance réservée aux hommes, et présidée par M. Maxime Reymond, M. l'abbé André Savoy envisagea quelques aspects actuels des problèmes corporatifs et syndicalistes dans notre pays, tandis que M. l'abbé Carlier, rédacteur de *l'Echo illustré*, parla de questions relatives au cinéma. Les jeunes entendirent également deux exposés, l'un de M. le conseiller d'Etat Piller : *Un jeune catholique doit s'intéresser aux affaires du pays*, et l'autre de M. l'abbé Gremaux, professeur au collège Saint-Michel : *Les jeunes au service de l'Eglise*. A 13 h., les congressistes se répartirent, pour dîner, entre les hôtels du Mont-Blanc, de la Couronne et du Cheval-Blanc. A l'hôtel du Mont-Blanc, des paroles d'une grande amabilité furent échangées entre M. l'abbé Ramuz, révérend curé de Morges, M. le préfet Cuérel, M. le syndic André, Mgr Weinstein et Mgr Besson, qui, tous, soulignèrent la parfaite harmonie régnant entre autorités civiles et religieuses.

L'après-midi, à 3 heures, les participants se retrouvèrent au Casino, où eut lieu l'assemblée générale.

En ouvrant la séance et en souhaitant la bienvenue, M. Maxime Reymond, président de la Fédération catholique vaudoise, reprit l'antique salutation, chère à l'ancien *Pius Verein*, et à l'Association populaire catholique suisse qui lui a succédé : « Loué soit Jésus-Christ ! », salutation qui contient en elle-même tout le programme tendant à promouvoir l'ordre chrétien.

Dans son discours, M. l'abbé Savoy, faisant allusion aux familles errantes et vagabondes, aux *Heimatlosen* qui, autrefois, constituaient, chez nous, un danger pour la propriété et la société et qui, par une mesure de sagesse et de prudence, avaient été intégrés dans nos droits communaux, a dit que nous avons de nouveaux *Heimatlosen*, en la personne des masses ouvrières qui vivent sans attache avec nos vieilles traditions, sans sécurité, sans racines et dont une partie même est sans gagne-pain. Ces nouveaux *Heimatlosen*, il s'agit de les réintégrer dans le corps social, il faut leur redonner une sécurité dans le cadre du métier. Nos vieux partis sauront-ils opérer cette réintégration? Nous vivons une heure politique délicate et dangereuse. Depuis de longues années, on avait l'impression qu'un divorce s'opérait en constatant que, en face de la merveilleuse collaboration matérielle qui régnait entre le capital et le travail, la division intellectuelle et morale allait s'accroissant entre les classes patronale et ouvrière. Il faut arriver à intellectualiser cette collaboration matérielle si l'on veut arracher les antagonistes à l'emprise du marxisme ou du

fascisme et les réconcilier. Il faut que le métier devienne un organisme humain, donnant à l'ouvrier une part équitable et juste dans la répartition des richesses.

Le Pape lui-même estime que, si la société est incapable de résoudre ce problème, il n'y aura rien à faire pour le redressement religieux. Il faut donc que tous fassent écho à l'appel qui vient de Rome et que ceux qui portent la responsabilité comprennent cet appel et y conforment leur façon d'agir, afin que, une fois de plus, notre vieille démocratie soit délivrée des assauts qu'on veut lui faire subir.

M. le conseiller d'Etat Piller parla ensuite du rôle de l'Etat. Parmi les éléments essentiels de l'Etat social, l'Etat occupe une place de premier plan. Il importe donc que nous soyons au clair dans la question de la notion de l'Etat. Pour le libéralisme, l'Etat doit se borner à être le gardien de l'ordre apparent, de l'ordre dans la rue. Cette conception faisant abstraction de l'ordre dans les cerveaux, il est inévitable qu'elle aboutisse au complet désordre.

Autre conception : l'Etat assure toutes les charges qui incombent à la Providence. Cette conception conduit aux mêmes désordres que la première, parce qu'elle donne à l'Etat un rôle au-dessus de ses forces. Le rôle essentiel de l'Etat est de gouverner. D'après la philosophie traditionnelle, l'Etat doit assumer deux tâches : assurer l'ordre et promouvoir le bien commun. Assurer l'ordre et le maintenir est la tâche primordiale, parce que, sans ordre, il n'y a pas de paix, pas de sécurité, pas de possibilité de gagner sa vie. L'ordre extérieur n'est qu'un côté de la tâche de l'Etat. Il ne peut être maintenu que lorsqu'il y a de l'ordre dans les idées et dans les cerveaux. Sans prétendre que l'Etat soit l'arbitre de la vérité, il y a cependant des principes de bon sens qui sont élémentaires et qui doivent être respectés, d'où l'obligation de sévir contre ceux qui empoisonnent les intelligences et qui sont beaucoup plus dangereux que ceux qui empoisonnent les corps. L'Etat aurait le devoir d'intervenir contre ceux qui conduisent le peuple dans de mauvaises voies.

Puisque l'Etat n'est pas l'arbitre de la vérité, il doit collaborer avec toutes les forces sociales qui mettent l'ordre dans les coeurs et qui peuvent lui donner un concours efficace pour maintenir le peuple dans la juste voie. En terre romande, cette collaboration existe, pour le plus grand bien de nos populations.

Quant à la deuxième tâche de l'Etat, qui est de promouvoir le bien commun, comment la réalisera-t-il? En créant une ambiance permettant à chacun de réaliser sa destinée. La tâche de l'Etat n'est pas de tout entreprendre, mais de veiller à ce que les différentes activités ne se nuisent pas entre elles, et de mettre l'autorité au service de la liberté.

Trop longtemps, on a voulu faire de l'Etat l'unique facteur du progrès. Pendant plus d'un siècle, l'Etat a fait tout ce qu'il a pu pour rompre les liens de l'individu et de la famille. Or, les individus ne sont gouvernables que pour autant qu'ils sont encadrés dans la famille et dans les organismes que sont la commune, le district, le canton. Précisément, des éléments nombreux de notre peuple ne sont plus liés aux autres parties de la nation, mais encadrés dans des organisations qui, si elles s'amplifiaient, nous mèneraient à la guerre civile.

Il est urgent de revenir à des conceptions plus saines et plus justes si nous voulons que l'Etat assure ici-bas une certaine paix extérieure.

Son Exc. Mgr Besson termina la série des discours en nous entretenant des sources de la paix, problème bien vaste, qu'il dit ne pouvoir qu'effleurer, mais dont la solution, pour nous, chrétiens, n'est pas difficile, au moins en principe. La paix véritable, dans tous les ordres, suppose la vie authentiquement chrétienne, dont le Sauveur a tracé le programme, il y a dix-neuf cents ans. Nous trouverons la paix dans la mesure où nous mettrons en pratique les vertus essentielles qui nous rattachent à Dieu, et que le catéchisme désigne sous le nom de vertus théologiques : la foi, l'espérance et la charité.

Si nous avons la foi, nous acceptons les vérités que Dieu veut bien nous faire connaître, et, par suite, nous jugeons des choses en nous inspirant de ces vérités. Pendant que le monde contemporain ne s'attache qu'à la vie terrestre, aux biens matériels, et se trouve insatisfait, le croyant, mieux avisé, cherche les biens vraiment dignes de ce nom. Dans l'ordre social, les hommes qui possèdent le grand trésor de la foi sont capables d'estimer à leur juste valeur les richesses passagères, beaucoup moins importantes que les biens spirituels. Le pauvre, alors, ne connaît pas le désespoir, et le riche fait de sa fortune un usage conforme à la raison. L'un et l'autre, sachant qu'ils ont des droits et des devoirs réciproques, évitent la lutte des classes que seuls, d'ailleurs, les motifs tirés de la foi permettent de conjurer.

Dans l'ordre international, ceux qui portent le poids très lourd du gouvernement des peuples, s'ils s'inspirent de la doctrine révélée du christianisme, comprennent que les patries terrestres doivent conduire les hommes à leur fin naturelle, mais sans les empêcher d'atteindre leur fin surnaturelle. Ils savent que cela vaut pour toutes les patries. De là vient que, sans méconnaître les droits de leur propre pays, ils respectent les droits des autres. Et, comme tout le

peuples sont solidaires, ils reconnaissent à tous, en principe, le droit de vivre et de prospérer. Quand les chefs responsables des Etats partageront cette conviction, la guerre sera conjurée.

Par l'espérance, nous avons confiance que Dieu nous donnera la vie éternelle et tout ce qui est nécessaire pour y arriver, non seulement les biens spirituels, mais aussi les biens matériels indispensables. Le chrétien, soutenu par l'espérance, ne connaît donc pas les angoisses qui tourmentent ceux qui ne comptent que sur eux-mêmes.

Dans l'ordre social, la confiance au Père céleste facilite aussi l'entente entre les classes dont les intérêts se contredisent, en apparence ou en réalité.

Riches et pauvres, employeurs et employés savent que la Providence divine est assez puissante pour leur donner ce dont ils ont besoin : mais ils n'ignorent pas non plus que cette même Providence exige qu'ils pratiquent leurs devoirs respectifs. Ils ne poursuivront qu'un gain raisonnable, supprimant, de la sorte, les causes les plus ordinaires de l'injustice. Au lieu de l'agitation que produit infailliblement la méconnaissance égoïste du droit des autres, ils assureront à la cité le calme et l'harmonie.

Dans l'ordre international, l'ensemble des citoyens d'un pays, pour les mêmes raisons, quoique sur un plan différent, jugeront sainement de leurs droits et de leurs devoirs. Chaque patrie ne désirant les biens terrestres que dans une mesure légitime, et ne méconnaissant pas les biens célestes, dont la possession revêt plus d'importance encore, les rapports internationaux deviendront plus pacifiques.

La charité nous fait aimer Dieu par-dessus tout et le prochain comme nous-mêmes par amour pour Dieu. L'homme qui donne vraiment à Dieu la première place dans son cœur ne peut négliger d'obéir à ses préceptes. Chez lui, pensées, désirs, actions, tout est soumis à la loi divine : il goûte une paix intérieure que rien ne peut troubler. De plus, si les hommes appartenant aux diverses classes aimaient leur prochain comme eux-mêmes, ils seraient soucieux du bien de leurs semblables et les traiteraient non seulement avec justice, mais avec bonté : ce serait, dans l'ordre social, la paix parfaite. Quant à l'ordre international, lorsque ceux qui gouvernent ou représentent les peuples auront au cœur la charité du Christ, les nations elles-mêmes, loin de se regarder comme des ennemies, se sentiront membres de la grande famille du Père céleste, dont tous les enfants doivent s'aider mutuellement dans la poursuite de leur fin.

Voilà comment la foi, l'espérance et la charité prêchées par le Sauveur sont une source de paix dans l'ordre individuel, dans l'ordre social et dans l'ordre international.

Les divers orateurs furent très appréciés et chaleureusement applaudis par le nombreux public accouru au Casino. Les catholiques vaudois garderont un durable souvenir de cette belle journée, qui se termina par un Salut solennel à l'église, restaurée avec un goût si sûr. La chorale paroissiale exécuta l'Ave Maria de Franck et le beau *Sacerdos et Pontifex* composé pour la circonstance par M. Tichy.

A. A.

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE EN SUISSE



Projet de la nouvelle église de Fontenais (Jura bernois), par M. l'architecte Fernand Dumas, de Romont.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un bandit corse arrêté

La gendarmerie corse a arrêté, près de Coggia, le plus célèbre et le plus redoutable des bandits, Spada, qui avait jusqu'ici échappé à toutes les recherches et qui fut pour beaucoup cause de la vaste expédition dans le maquis corse de plusieurs milliers de policiers et de gendarmes à la fin de l'année 1931.

Le procès de Genève

L'audience de lundi

Les derniers témoins

Genève, 29 mai.

La première partie de l'audience est consacrée aux dépositions de quelques témoins à décharge. Le communiste Louis Segessmann, juge prud'homme et inspecteur des apprentissages, dépose en faveur de Daviet.

Segessmann fait partie de la Garde rouge, du Secours rouge, des Amis de la Russie, de l'opposition syndicale, etc., mais le témoin ne peut dire qui sont les chefs de ces organisations. A Genève, il y a sept cellules communistes.

Segessmann donne les meilleurs renseignements sur l'accusé Daviet.

Mme Jeanne Manfrino, amie d'enfance de Mégevand, donne avec volubilité de très bons renseignements sur cet accusé. Il a volé, dit-elle, trois branches de bois mort chez un avocat très riche un soir d'hiver, lorsqu'il faisait très froid. Cette peccadille lui a valu trois mois de prison pour vol. « S'il avait barboté dans les caisses de l'Etat, il aurait une bonne place. » Mégevand a été également condamné à un mois de prison pour rébellion, mais c'est une condamnation politique d'après Mme Manfrino. C'était à la suite d'un meeting antifasciste.

Le communiste Edouard Scherrer prend place au fauteuil des témoins. Se trouvant à l'angle de la rue de Carouge et du boulevard du Pont d'Arve, le témoin a vu les soldats attaqués, mais il se reprend aussitôt pour dire « désarmés ». Scherrer parle longuement de la fraternisation des communistes avec les soldats. Pour sa part, il déclare avoir crié à la foule : « Ne tapez pas les soldats ! » car il craignait que, la troupe offrant de la résistance, la foule ne se livrât à des voies de fait. Il ajoute que, si la foule n'avait compté que des communistes, les soldats n'auraient pas été frappés.

L'interrogatoire des accusés

On commence par Nicole.

M. Sillig, procureur général : — Est-ce vous, Nicole, qui avez demandé d'interdire l'assemblée de l'Union nationale ?

Nicole ne peut dire si c'est lui ou Borel qui a pris cette initiative. Nicole reconnaît que c'est lui qui a fait l'exposé de la situation au comité directeur.

Nicole : — Il était tout à fait nécessaire de convoquer l'assemblée du 8 pour prendre connaissance de la réponse du Conseil d'Etat.

Le procureur général : — Il y a dans le *Travail* des 7, 8 et 9 des appels signés, des appels au parti socialiste. Est-ce vous qui les avez rédigés ?

Nicole : — C'est très possible. Ils sont sortis des délibérations des réunions des 7 et 8. Je pense que c'est moi qui ai rédigé ces proclamations à la classe ouvrière. D'une manière générale, c'est moi qui ai rédigé ces appels.

— Avez-vous parlé de barrages de cordes ?

— C'est le camarade Jacquet qui a parlé de cordes.

— Vif d'esprit comme vous l'êtes, ne pensiez-vous pas que le Conseil d'Etat avait pris des mesures à la suite des articles parus ?

— C'est là que je trouve l'immense malentendu de ce procès. Nous en voulions aux fascistes qui tenaient une assemblée. Nous ne pouvions faire autrement que de lutter contre l'Union nationale, qui avait dit : « Nous combattons la canaille rouge ». Nous voulions répondre par des armes oratoires qu'avait choisies l'Union nationale. Nous aurions, en cas de contradiction, usé des mêmes armes que celles avec lesquelles on nous a attaqués. Nous voulions faire le procès de Géo Oltramare.

— Vous disiez : « Nous leur ferons passer à jamais l'envie de nous attaquer ». Ne vous êtes-vous pas attendu à un contact avec l'Union nationale ?

— Nous courions le risque de nous trouver en contact avec les membres de l'Union nationale ; c'est pourquoi j'ai recommandé à mes gens de ne pas s'armer, même d'un couteau.

— Vous saviez que vous alliez au-devant d'une escarmouche ?

— Probable.

Nicole reconnaît que c'est lui qui a fait le compte rendu dans le *Travail* le lendemain du 9 novembre. Quant à la relation de son discours, Nicole déclare que ce qu'il a écrit dans le *Travail* est l'essence de son discours. Nicole déclare ne pas avoir dit que le sang qui coulerait retomberait sur le gouvernement.

M. Soldati fait remarquer qu'aucune assemblée politique n'est compétente pour rendre un jugement sur des adversaires et que celle de l'Union nationale n'avait pas ce pouvoir.

Nicole : — C'est votre opinion ; ce n'est pas la mienne.

M. Soldati : — Il s'agissait d'un épisode politique ; c'était une réunion à caractère politique.

Nicole : — Une réunion politique voulant me priver de mes charges politiques.

M. Soldati : — Vous savez bien qu'aucune assemblée ne pouvait vous priver de vos droits politiques.

Nicole : — Je ne voulais pas me laisser mettre en accusation par ces gens.

Quant à la question du droit de réunion, M. Soldati fait remarquer à Nicole que, dans la lettre demandant l'interdiction, il était déjà

mentionné que le Conseil d'Etat serait responsable, en cas de refus, des événements qui pourraient en découler.

M. Soldati relève que, dans le procès-verbal, il avait été indiqué qu'il s'agissait d'empêcher l'Union nationale de tenir son assemblée. C'est pourquoi, renseigné, le chef de la police a substitué aux cordes des chaînes.

Nicole répond que, à l'assemblée, il n'avait pas été question de lutter contre le Conseil d'Etat, pas plus que contre la police ou de couper des cordes.

On passe ensuite à l'interrogatoire des accusés Daviet, Mætzler, Mégevand, Pingerra, Mahmoud, Lebel et Dupont, qui n'apprend rien de nouveau.

Puis, c'est le tour de l'accusé Edmond Isaak, qui reconnaît que, dans l'une des séances du comité directeur du parti socialiste, il a été lancé le mot de cordes, mais que lui-même n'avait jamais parlé de cordes. L'accusé ne conteste pas avoir dit que la police ne pouvait pas compter sur les pompiers et que, en conséquence, la défense par hydrants pouvait être exclue.

Isaak conteste que, lors de la réunion socialiste, il ait été question d'assaillir la police. Il ne s'est agi que de l'Union nationale.

A une demande du procureur général, Isaak déclare que l'affaire du poivre était une plaisanterie.

L'audience est levée à 6 heures du soir.

La défense a fait savoir que M. de Morgiafferi, de Paris, ne participerait pas aux débats et que la défense du postier Francis Bæriswyl sera assumée par un avocat suisse.

La prochaine session des Chambres

Les présidents de groupes du Conseil national, réunis en conférence, ont approuvé la liste des objets sur lesquels le Conseil national délibérera pendant sa session de juin, qui commencera le mardi après la Pentecôte. Cette liste est la suivante :

Rapport sur le postulat du Conseil national relatif à la réparation de dommages de guerre subis par les Suisses ;

gestion et comptes de 1932 des Chemins de fer fédéraux (ces deux tractanda viendront en délibération le jour de l'ouverture de la session) ;

comptes de la Confédération pour 1932 ; loi fédérale sur la protection de l'ordre public ; gestion et comptes de 1932 de la régie des alcools ; première série des crédits supplémentaires pour 1933 ;

rapport sur l'initiative populaire concernant l'assistance aux vieillards indigents ; convention avec l'Italie concernant les décisions judiciaires ;

subvention fédérale à l'agrandissement de la digue de Rapperswil ;

transformation de l'hôtel des Postes de Berne ; cinquième rapport du Conseil fédéral sur la limitation des importations ;

rapports de gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances pour 1933 ;

achat de matériel de guerre et équipement des recrues pour 1934 ;

achat de matériel pour l'administration des postes, télégraphes et téléphones pour 1934 ; introduction du mousqueton modèle 1931 dans l'armée ;

16^{me} session de la conférence internationale du travail ;

première étape des travaux de correction de la Dunnern ;

discussion des divergences ou éventuellement vote final concernant la loi fédérale sur le contrôle des métaux précieux ;

rapport sur l'initiative relative à un impôt fédéral de crise ;

rapport sur le postulat Huber, sur le classement des dépenses militaires ;

projet concernant la modification de la comptabilité des établissements de remonte de la Confédération et la loi fédérale concernant l'imposition du tabac.

La session du Conseil national durera trois semaines.

Pour la langue française

Quand un adjectif suit deux noms, on se demande parfois s'il qualifie les deux noms ou le second seulement : « Elle portait une robe et des bas verts... Il avait une cuisinière et un cocher anglais. » Pour ne faire hésiter personne, il est tout indiqué de répéter l'adjectif en lui faisant qualifier chaque nom : « Elle portait une robe verte et des bas verts... Il avait une cuisinière anglaise et un cocher anglais. »

Dans certains cas, pour raison d'euphonie, on ne fait accorder l'adjectif qu'avec le dernier nom, lors même que, par le sens, l'adjectif devrait qualifier les deux noms précédents. Pour ne pas dire : « La couronne et le sceptre royaux... Un sang-froid et une présence d'esprit étonnants », on dit : « Le sceptre et la couronne royale, ou la couronne et le sceptre royal... Un sang-froid et une présence d'esprit étonnants. » Cette dernière expression est incorrecte grammaticalement. On satisferait à la grammaire et à l'euphonie en disant : « Une présence d'esprit et un sang-froid étonnants, ou : « un sang-froid admirable et une présence d'esprit étonnante. »

Jeunesse catholique vaudoise

Tandis que les catholiques du canton de Vaud avaient, dimanche, à Morges, leur grande journée, Genève réunissait, le même jour, la jeunesse catholique du canton. Cette première réunion se tint au Grand-Lancy.

Le matin, une séance d'étude permit de traiter un certain nombre de questions fort intéressantes, celle, en particulier, des mouvements spécialisés. Sans vouloir copier servilement la France ou la Belgique, il est évident qu'on peut, surtout dans les grands centres, faire plus de bien en prenant la jeunesse d'un milieu déterminé pour la former spécialement en vue des difficultés qu'elle aura à vaincre ou du bien qu'elle pourra faire dans ce milieu. Cette formation de mouvements spécialisés sera la tâche future de la jeunesse genevoise.

Une messe chantée fut célébrée, après la séance d'étude, dans l'église, magnifiquement décorée, du Grand-Lancy. Au dîner qui suivit, plusieurs personnes prirent la parole. M. le docteur Nicolas, président de la section des jeunes, salua les invités et remercia M. le curé du Grand-Lancy pour son hospitalité ; M. Fracheboud, président de la jeunesse valaisanne, apporta les félicitations et les vœux du Valais, M. Paul Kessler ceux de la jeunesse catholique fribourgeoise. M. le curé du Grand-Lancy dit sa joie de recevoir les jeunes dans sa paroisse. M. le chanoine Rast, secrétaire général de l'Action catholique dans le diocèse, salua l'assemblée et dit combien Mgr notre Evêque regrettrait de ne pas être au milieu de cette jeunesse qu'il aime tant. M. le vicaire général Petit porta le toast à la hiérarchie ecclésiastique et M. Lance, maire du Grand-Lancy, félicita cette belle jeunesse sur laquelle les autorités comptent beaucoup.

Le repas terminé, tous les congressistes se réunirent sur la place de l'église. M. le docteur Nicolas fit d'abord un résumé du travail du matin, puis M. Monin, un jeune du Jura bernois, dans un exposé plein de cœur et de conviction, montra ce que la jeunesse du Jura avait pu réaliser par les mouvements spécialisés. M. Debrey, président central de l'Association catholique de la jeunesse française, avec son âme d'apôtre, donna les principes de travail qu'il faut pour accomplir avec la jeunesse une action qui porte des fruits. M. le vicaire général conclut en demandant aux jeunes d'avoir un grand amour, d'abord pour leur paroisse, ensuite pour leur pays et pour l'Eglise tout entière. Il lut deux télégrammes, l'un de S. Exc. Mgr Besson, à qui M. le président avait envoyé, pendant le dîner, les hommages de la jeunesse genevoise, et l'autre, de M. l'abbé Ramuz, directeur de la jeunesse vaudoise. La bénédiction du Saint Sacrement termina cette journée.

AUTOMOBILISME

Le développement de l'automobile en Allemagne

En Allemagne, l'effectif des véhicules à moteur s'est considérablement accru au cours du mois d'avril. Outre les véhicules remis en circulation après en avoir été provisoirement retirés, les véhicules neufs mis en circulation — qui bénéficient de l'exemption d'impôt depuis le 1^{er} avril conformément à la nouvelle ordonnance — est très grand. Rien qu'à Berlin, on a compté, au mois d'avril, 1334 retraits de véhicules à moteur contre 10,859 autorisations nouvelles, de sorte que l'augmentation effective du nombre des véhicules à moteur a été de 9525 au cours de ce mois. (ET)

Automobile-Club suisse

L'assemblée des délégués de l'Automobile-Club suisse, qui s'est tenue samedi, à Bâle, a adopté à l'unanimité la résolution suivante : « L'assemblée des délégués de l'Automobile-Club suisse salue l'initiative de la Ligue routière suisse tendant à accélérer l'aménagement rapide et méthodique des routes alpêtres et voies d'accès et elle offre sa collaboration active. »

Carnet de la science

Un missionnaire ethnographe

Le 11 mai est arrivé à Dakar (Sénégal) le R. Père Constant Tastevin, de la congrégation du Saint-Esprit. Le R. Père Tastevin fut plusieurs années missionnaire dans la préfecture apostolique de Tefé, au Brésil, et il se fit remarquer par des études ethnologiques. Depuis 1927, il occupe, à l'Institut catholique de Paris, la chaire d'ethnologie des missions. Il est envoyé, avec une subvention du ministère de l'éducation nationale, pour étudier sur place diverses populations de l'Afrique. Au Sénégal, il étudiera spécialement les Baniouks, de Casamance, du point de vue linguistique et des mœurs ; ensuite, il ira visiter les pygmées du Cameroun, au sujet desquels s'est élevée, parmi les spécialistes, une controverse qui rend leur étude particulièrement intéressante ; de là, il passera chez les Vilis de Loango et de Cabinda, peuplade qui présente un intérêt spécial en raison de l'intensité de son culte idolâtrique. S'il en a le temps, le Père Tastevin, qui doit rentrer à Paris pour le mois d'octobre, poussera jusqu'au pays des Bochimans, au langage si curieux.

AUX LIEUX SAINTS

Une colonie juive-chrétienne. — Un congrès arabe. — Un film pour l'Année sainte. — Découverte archéologique. — Le centenaire de Lamartine. — Le sacre de l'archevêque de Tripoli.

Jérusalem, 20 mai.

Tandis que le comité exécutif sioniste, assisté par les principales organisations israélites de Jérusalem et de Tel-Aviv, multiplie ses initiatives en vue de rendre possible l'immigration en Palestine d'un grand nombre de juifs de l'Allemagne, à Saint-Jean de la Montagne, patrie du précurseur du Messie, s'est réunie une commission d'étude pour discuter la possibilité d'établir en Terre sainte une colonie formée d'israélites devenus chrétiens.

Cette assemblée fut présidée par M. Léon Levison, chef de l'Alliance internationale hébraïque-chrétienne.

Ce n'est pas la première fois qu'un tel projet est mis à l'examen. Il y a quelques années, on avait déjà déterminé en Palestine un mouvement analogue, qui, cependant, s'était arrêté presque tout de suite, surtout à cause de la polémique qui s'ensuivit dans la presse du pays au sujet de l'état civil d'un juif qui abandonne la foi de ses pères. Les uns soutenaient, en effet, que, du fait de sa conversion au christianisme, un israélite cessait d'être juif, tandis que d'autres étaient d'avis que le changement de religion ne pouvait avoir aucun effet dans le domaine de la nationalité ou de la race.

La nouvelle tentative pour la construction d'une colonie hébraïque-chrétienne rencontre aujourd'hui un milieu plus favorable, étant donné les derniers événements d'Allemagne.

Le parti de l'indépendance palestinienne, qui constitue le groupe politique dirigé par les Arabes extrémistes, a tenu, à Jaffa, un grand congrès auquel ont participé à peu près 500 délégués. L'assemblée a examiné la situation générale du pays et a conclu que le gouvernement anglais à Jérusalem est pire que celui de la Turquie des sultans.

Les orateurs qui se sont succédé à la tribune ont insisté surtout sur la nécessité d'un mouvement national extrémiste pour représenter les revendications patriotiques des indigènes et ont dénoncé la tactique de la puissance mandataire, qui cherche à empêcher la formation du front unique parmi les Arabes de Terre sainte, en favorisant les partis politiques modérés contre les intransigeants.

Pour mieux faire connaître dans tout le monde chrétien les Lieux saints de l'Evangile, surtout au cours de cette année du XIX^{ème} centenaire de la Passion de Jésus, les Franciscains de la custodie de Terre sainte ont préparé 600 tableaux sur pellicule qui pourront être projetés comme un film en faisant passer à l'écran tous les endroits où se déroulèrent la vie et la mort du Christ. C'est une forme de pèlerinage qui accompagne Jésus en Palestine depuis son berceau jusqu'à sa sépulture.

Le Dr Grant, directeur de la mission archéologique de Haverford, qui s'est chargé de faire des fouilles systématiques à Rumeileh, l'ancienne Beth Shemes de la Bible, a eu le bonheur de découvrir un document assez intéressant au sujet des relations entre la Palestine et l'Egypte dans les temps les plus éloignés.

Il s'agit d'un scarabée matrimonial préparé à l'occasion du mariage entre Amenhotep III et la reine Tiy, de la même façon qu'aujourd'hui on frappe des monnaies spéciales pour commémorer des événements d'importance extraordinaire.

L'épouse était très probablement originaire de la Phénicie, et le couple royal devait s'intéresser particulièrement à la Palestine et à la Syrie. Amenhotep III fut le père d'Ikhnoton, l'empereur philosophe de la vallée du Nil, dont la fille devint la femme de Toutankamon.

Le scarabée est de dimensions assez grandes et reproduit dix lignes d'écriture hiéroglyphique dans lesquelles on célèbre l'union d'Amenhotep III avec Tiy et on mentionne les frontières septentrionales et méridionales de l'Egypte.

A Bteddin a eu lieu la cérémonie de l'inauguration de la plaque commémorative du voyage de Lamartine au Liban.

Le président de la République libanaise et M^{me} Debbas, les représentants du haut-commissariat français de Beyrouth, un bon nombre de notabilités et une caravane d'admirateurs du grand écrivain venus exprès de France, participèrent à cette manifestation littéraire.

La plaque de bronze, offerte par la Revue du Liban, de Paris, a été apposée sur la chambre qu'avait occupée Lamartine. Elle porte l'inscription suivante : « Dans ce palais eut lieu l'entrevue de Lamartine avec l'émir Béchir. 1833-1933. »

Le sacre de Mgr Antoine Abed, le nouvel archevêque maronite de Tripoli, a eu lieu à Bkerlé au milieu d'une nombreuse assistance de personnalités officielles et de notabilités du Liban nord.

Dans l'après-midi, un cortège, comprenant une cinquantaine d'automobiles, s'est formé pour

conduire Mgr Abed à Tripoli, où il fit une entrée solennelle. Une foule considérable a acclamé le nouveau prélat.

D^r M.

Le pacte à quatre

Londres, 30 mai.

Un accord a été réalisé, dit-on, dans la matinée d'hier lundi, entre Londres et Paris, au sujet du pacte à quatre. Une formule aurait été trouvée faisant disparaître les objections formulées jusqu'ici par l'Angleterre à l'inclusion de l'article 16 du Covenant à la nouvelle convention.

Si de nouvelles difficultés ne surgissent pas, le pacte pourra être paraphé aujourd'hui mardi à Rome. Cette signature est souhaitée d'autant plus vivement que l'état des travaux de la conférence du désarmement est tenu de nouveau pour très critique. La sécurité e. gée par la France en contre-partie d'une réduction d'armements et l'opposition anglaise à la suppression totale du bombardement aérien motivent ce pessimisme.

Il se pourrait que l'Angleterre acceptât une mesure transactionnelle qui, en ce qui concerne la Grande-Bretagne, limiterait l'emploi des avions à la frontière nord-est de l'Inde.

Le conflit budgétaire entre les deux Chambres françaises

Paris, 30 mai.

Le Sénat a repris hier après midi, lundi, l'examen du budget de 1933. Sur les chapitres de dépenses, l'accord est à peu près définitif entre les deux Assemblées. Il en va autrement des articles de la loi de finance.

Sur seize articles le conflit persiste.

Il apparaît particulièrement aigu sur quatre points :

1^o La commission sénatoriale repousse l'article 59a bis qui transfère des Compagnies de chemins de fer à l'Etat le droit de commander, l'obligation de payer et la propriété permanente du matériel roulant.

Elle déclare « inacceptable une décision qui contrevient formellement au statut des réseaux tel qu'il a été fixé par la convention de 1921, sujette à révision, mais non encore révisée » ;

2^o Elle rejette l'article 116 consacrant le monopole d'importation des pétroles et chargeant une commission de l'organiser en y joignant le monopole du raffinage.

La démonstration faite par M. Henri Roy, lors de la première délibération du Sénat, semble avoir impressionné profondément les esprits ;

3^o Elle refuse d'accepter le vote de la Chambre fixant au 1^{er} avril le point de départ de la seconde tranche de la péréquation des pensions civiles et militaires (art. 118) ;

4^o Elle reprend l'article 118 A, qui est de son initiative et que la Chambre a disjoint. Cet article prescrit une réduction de 5 % de toutes les dépenses de l'Etat, à l'exception de la dette publique, des crédits militaires déjà largement amputés et des traitements, qui font l'objet de dispositions spéciales.

D'après le communiqué même de la commission, « sur la plupart des points, les positions prises par les ministres de finances et du budget se sont rencontrées avec ces décisions ».

C'est dire que le gouvernement commence la partie la plus difficile de sa tâche. Il lui faut trouver les conciliations possibles entre les deux Assemblées et obtenir de l'une et de l'autre les concessions raisonnables.

Si l'accord ne pouvait être réalisé demain 31 mai au plus tard, un sixième douzième provisoire deviendrait nécessaire.

Déclaration de M. Herriot à la Chambre française

Paris, 30 mai.

La Chambre aborde les interpellations sur la politique générale du gouvernement et la conférence de Londres.

M. Herriot apporte des précisions sur son voyage à Washington.

Au sujet des armements, M. Herriot assure qu'il a rencontré l'assentiment du président Roosevelt, à qui il a exposé la thèse française sur les armements offensifs et défensifs, sur le danger d'un contrôle accidentel prévu par le plan britannique et sur la question des prototypes et du potentiel de guerre.

Au sujet de la sécurité, M. Roosevelt s'est déclaré prêt à rechercher la définition de l'agresseur ajoutant que les Etats-Unis renonceraient à la neutralité ainsi qu'à protéger les Américains trafiquant avec l'agresseur si l'existence de ce dernier leur est démontrée.

La brouille entre les chefs hindoux

Vienne, 29 mai.

M. Vithalhai Patel, ancien président du congrès hindoux, compagnon de luttés de Gandhi, qu'il suivit jusqu'en prison, est actuellement en traitement dans une clinique, à Vienne. La photo le représente dans son lit, recevant la visite d'un autre champion de l'indépendance de l'Inde, l'ex-maire de Calcutta, M. Chandra Bose : à la suite de cette conférence, tous deux demandent la tête de Gandhi, qu'ils déclarent incapable et sans énergie. La question des parias que les uns veulent libérer et que les autres veulent maintenir hors la loi, est au fond de cette querelle entre les chefs du mouvement hindoux.

La commission du désarmement

Le débat sur la définition de l'agresseur s'est poursuivi devant la commission générale de la conférence du désarmement. Le représentant de l'Espagne s'est placé sur un terrain intermédiaire. Il a proposé une addition au projet de protocole relativement à la définition de l'agresseur et a déclaré que cette addition acceptée et réservée faite au sujet de la définition de l'agresseur, l'Espagne s'y ralliera.

Le représentant de l'Allemagne a demandé qu'on cherchât à coordonner les différentes propositions présentées. Le représentant de l'Italie, qui partage dans une très large mesure les idées et les inquiétudes du représentant de la Grande-Bretagne, a été très net dans son opposition à l'acte spécial qui devrait figurer dans la convention du désarmement. Il a fait observer que la délégation italienne est portée à considérer l'adjonction de la définition de l'agresseur comme de nature à modifier sensiblement le plan britannique.

M. Paul-Boncour a constaté que le grand mérite du comité de sécurité a été d'apporter des faits concrets d'agression.

Le représentant des Soviets, appuyée par le représentant de la Pologne, aurait voulu que la définition de l'agresseur, posée bien avant le plan britannique, fût discutée en dehors de celui-ci et qu'une décision intervint sans trop tarder.

La Suisse à la conférence économique

Hier lundi, a eu lieu, au palais fédéral, une conférence de représentants des banques et des associations économiques, avec la délégation du Conseil fédéral (MM. Schulthess, Motta et Musy), chargée d'établir les instructions pour la conférence économique de Londres. Assistaient à cette conférence, outre de hauts fonctionnaires des départements intéressés, les délégués de l'Association des banquiers, de la Banque nationale suisse, de l'Union des syndicats, de la Société du commerce et de l'industrie et de l'Union des paysans. La discussion a porté sur l'attitude à adopter par la Suisse à l'égard des problèmes financiers qui seront discutés à la prochaine conférence de Londres.

L'opinion générale s'est affirmée au cours de cet échange de vues que la Suisse devait continuer à s'en tenir au principe de l'étalon or. Que le franc devait être maintenu à son niveau actuel a été considéré comme une chose absolument naturelle. Une série de problèmes économiques et leur répercussion financière ont également été examinés.

Enfin, un échange de vues a eu lieu sur la question de la trêve douanière, que plusieurs puissances proposeront au début de la conférence économique. Les participants à la conversation ont été généralement d'avis que la Suisse devait, en principe, se rallier à une telle suggestion.

Dans une de ses prochaines séances, le Conseil fédéral désignera les membres de la délégation suisse à la conférence économique mondiale de Londres.

Protestation de contribuables

Paris, 30 mai.

Le comité national d'entente économique a organisé, hier lundi, au vélodrome d'hiver un important meeting pour protester contre les impôts excessifs. Douze mille personnes y ont pris part. De nombreux commerçants ont fermé leurs magasins une partie de l'après-midi en signe de protestation.

Paris, 30 mai.

Répondant au mot d'ordre du comité national d'entente économique, les commerçants de province ont en général fermé leurs magasins, ateliers, bureaux ou chantiers. Dans certaines villes, des meetings ont été tenus pour demander que des mesures soient prises contre l'abus de la fiscalité.

Désordres à Innsbruck

Innsbruck, 30 mai.

Des manifestations nationalistes-sociales ont eu lieu hier lundi. Dans la soirée, un grand nombre d'étudiants se sont rassemblés dans certaines rues et ont manifesté avec l'appui de nombreux jeunes gens, qui poussèrent des cris et chantèrent des hymnes hitlériens. Un coup de feu partit des rangs des manifestants nationalistes-sociaux dans la direction de la Heimatwehr qui riposta en tirant plusieurs coups de feu. On signale quelques blessés.

Gandhi fêté

Bombay, 29 mai.

Les partisans de Gandhi s'étaient rassemblés en foule, sur la colline où se trouve la somptueuse habitation de M^{me} Thakersey, pour célébrer la fin du jeûne du mahatma. Ils se sont livrés à d'enthousiastes manifestations, accompagnées de chants.

Un feu d'artifice a été tiré pour annoncer l'événement à toute la population de la ville. Des paysans venus de très loin ont ensuite fait des offrandes de toutes sortes, en particulier du miel, des fruits et des fleurs. Gandhi a alors écrit un message qui a été lu en présence de la foule assemblée.

Tension austro-allemande

Vienne, 29 mai.

A l'exception des journaux nationalistes-sociaux et pangermanistes, la presse entière s'élève vivement contre la suppression totale, en pratique, du mouvement des touristes allemands en Autriche.

Les principaux coupables de cet état de choses sont les nationalistes-sociaux autrichiens. La presse émet la possibilité d'une interdiction ou d'une limitation du parti nationaliste-social d'Autriche. Des journaux soulignent la possibilité de représailles telles qu'une interdiction d'importations, le contingentement ou le blocage des avoirs allemands en Autriche. Tous émettent la ferme résolution de ne pas céder à cette pression inadmissible.

LA QUESTION DES TRANSFERTS

Berlin, 29 mai.

M. Schacht, président de la Reichsbank, a présenté, lundi matin, aux créanciers étrangers, un long rapport sur la situation des transferts. Des statistiques et renseignements confidentiels ont été remis aux délégués.

Bagarre à Paris

Paris, 30 mai.

Au cours d'une réunion des jeunes patriotes, des communistes et des socialistes ont voulu empêcher les orateurs inscrits de parler. Il s'en est suivi de vifs incidents et une bagarre s'est produite. Les manifestants ont été dispersés par la police.

LES SPORTS

Le football suisse

Dimanche, Grasshoppers, qui avait naguère perdu la coupe contre Bâle, a perdu le challenge national contre Young-Boys. Le club zuricois, qui avait l'espoir de remporter les trois compétitions : coupe challenge et championnat, risque, en définitive, de devoir abandonner même les prétentions qui lui restent au titre de champion.

Bâle, tenant actuel de la coupe, a dû laisser la victoire à Servette. L'équipe bâloise était privée de ses meilleurs joueurs. Mais elle avait l'avantage de jouer sur son terrain, devant ses partisans, accourus très nombreux et pleins d'enthousiasme.

Servette, après un début très terne, s'est bien repris. Mais il y aura beaucoup à faire contre Berne, Grasshoppers et, surtout, Young-Boys.

Ensuite de la victoire de Boujean, jeudi dernier, sur Racing-Lausanne, Boujean et Montreux se trouvaient à égalité de points (10) et un match d'appui devait se disputer entre ces deux équipes pour décider laquelle serait reléguée, la saison prochaine, en deuxième ligue, avec Olten.

Or, au cours d'un des matches disputé en fin de saison, un joueur de Montreux, Hofer, s'attira une réprimande de l'arbitre, ce qui lui valut une disqualification de quelques dimanches prononcée par le comité de football.

Montreux fit un recours contre cette décision, et fit jouer Hofer contre Soleure, duquel il triompha ; mais, ensuite d'une négligence d'un membre du comité, la somme qui devait accompagner le dépôt du recours ne fut pas expédiée, si bien que la commission de recours se vit dans l'obligation de refuser ce recours et que le match auquel avait pris part Hofer fut donné perdu aux Montreusiens.

Ceux-ci n'eurent plus, de ce fait, que huit points, tout comme Olten et, Boujean en ayant dix, Montreux se trouve du coup relégué en seconde ligue.

Le tour d'Italie cycliste

La dernière étape du tour d'Italie cycliste a été disputée dimanche, sur le parcours Bolzano-Milan, 284 km. Classement : 1. Binda, 10 h. 32 m. 7 sec., moyenne, 28 km. 292 ; 2. Piemontesi ; 3. Loncke.

Classement général du tour : 1. Binda, 111 h. 1 m. 52 sec. ; 2. Demuysère (Belge), 111 h. 14 m. 26 sec. ; 3. Piemontesi, 111 h. 18 m. 23 sec. ; 4. Bovet, 111 h. 21 m. 39 sec. ; 5. Grandi, 111 h. 23 m. 25 sec.

Echos de partout

La tortue héritière

A Carlisle (Angleterre), est mort récemment lord Insdale. Grand voyageur, ce dernier avait rapporté d'Australie, il y a trente ans, une tortue marine pesant une trentaine de kilos. Cette tortue vivait dans une vase pièce d'eau spécialement aménagée à son intention.

En mourant, lord Insdale a légué sa fortune à ses trois neveux, à condition, toutefois, que les revenus de cette fortune seraient affectés, en partie, à payer deux domestiques et un vétérinaire chargés de soigner Magda — la tortue. Il est stipulé que ce n'est qu'à la mort de cet animal que les héritiers pourront jouir de leur legs.

On peut craindre que, d'ici peu, un bouillon de onze heures soit administré à la trop précieuse Magda !

Mot de la fin

— Quel doit être mon poids normal docteur ?
— Le poids de votre âge, madame. — avant de kilos que d'années.

Un capucin fribourgeois élu évêque

Le R. Père Ernest Joye, capucin et missionnaire aux îles Seychelles, vient d'être appelé par le Souverain Pontife à la dignité de coadjuteur de Mgr Justin Gummy, évêque de Port-Victoria.

L'élû, dans le monde Louis Joye, est né en 1880, à Montagny-la-Ville, dont sa famille est originaire. Après avoir fait ses études à l'École normale de Hauterive, il fut nommé par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg instituteur à Romanens (Gruyère). C'est là qu'il se sentit appelé par Dieu au sacerdoce et à la vie religieuse. Tout en faisant la classe à ses élèves, il reçut les premières leçons de latin de M. l'abbé Frossard, ancien recteur du Collège et ancien curé de Bulle, retraits dans son village natal. Désirant entrer dans la grande famille franciscaine, Louis Joye alla continuer ses études au scolasticat des Pères capucins de Saint-Maurice (Valais), puis il fit son noviciat au couvent de Lucerne.

Devenu prêtre, le jeune religieux se voua tout d'abord à la prédication pendant une année. Puis il fut directeur du scolasticat de Saint-Maurice de 1914 à janvier 1920. En 1920, il partit pour la mission des îles Seychelles, confiée aux capucins de la province suisse. A la tête d'une importante paroisse, il se révéla comme un conducteur d'âmes exemplaire, un guide sûr et un conseiller dévoué. Aussi, lorsque, il y a une année, la maladie obligea le R. Père Antoine-Marie à revenir en Suisse, le Père Ernest Joye fut-il désigné pour lui succéder dans les fonctions de supérieur régulier des capucins au diocèse de Port-Victoria. C'est dans ce poste que la Congrégation de la Propagation de la foi vient de le choisir pour aider le digne Mgr Gummy dans ses fonctions épiscopales.

Nous nous réjouissons vivement du nouvel honneur qui échoit à l'ordre des capucins, particulièrement à la province suisse, et au canton de Fribourg tout entier.

PETITE GAZETTE

Urania Lee, la bohémienne

Ce sont des funérailles bien pittoresques que les sujets de la bohémienne Urania Lee ont faites récemment à leur souveraineté. C'était une tireuse de cartes, nonagénaire et infirme, dont tous les ancêtres ont régné sur les tribus de Lee et de Boswell, dans le comté de Kent (Angleterre).

Le corbillard était traîné par six chevaux noirs drapés de pourpre et précédé par un postillon en livrée bleu et or, coiffé de velours noir et soufflant dans une trompette dorée. Cinq cents tziganes suivaient le cercueil de leur souveraineté.

La bohémienne, qui était connue sous le nom de reine du Kent, réservait une surprise à sa famille. Elle a laissé, en effet, à ses deux fils, infirmes, un petit héritage, fort coquet, de douze cent mille francs.

Une île flottante

On vient de terminer la construction de la première île flottante qui servira d'escale aux avions d'une ligne transocéanique. Cette île sera ancrée entre la côte américaine, à 500 milles respectivement de New-York et de Norfolk, et la côte espagnole ou portugaise.

L'île pourra recevoir 300 passagers et un personnel de 125 hommes. Trois autres îles flottantes seront ancrées à l'ouest des Açores, une cinquième entre les Açores et Lisbonne.

NAVIGATION AÉRIENNE

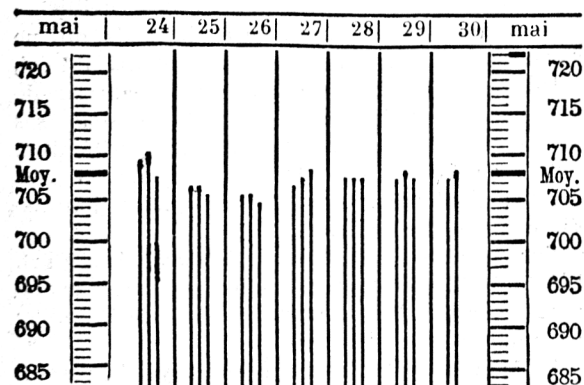
Le « Graf-Zeppelin » à Rome

Le Graf-Zeppelin est arrivé hier, lundi, à Rome.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

30 mai

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

mai	24	25	26	27	28	29	30	mai
7 h. m.	10	10	7	7	9	8	8	7 h. m.
11 h. m.	19	15	12	10	11	11	11	11 h. m.
7 h. soir	20	14	10	10	10	10		7 h. soir

Nouvelles de la dernière heure

Un ministre hitlérien à Rome

Rome, 30 mai.

M. Gœbbels, accompagné de quelques conseillers techniques, de son secrétaire particulier et d'un groupe de journalistes allemands, est arrivé hier matin lundi à Rome. Le ministre de la propagande du Reich a été salué à sa descente du train par l'ambassadeur d'Allemagne auprès du Quirinal, le premier conseiller de l'ambassade d'Allemagne auprès du Saint-Siège, le chef du protocole du ministère des affaires étrangères et plusieurs personnalités politiques italiennes.

Des enfants hitlériens résidant à Rome, vêtus de la chemise brune, ont offert à M^{me} Gœbbels une gerbe de fleurs.

Dès hier matin, M. Gœbbels s'est rendu au Quirinal, où il a été reçu en audience par le roi Victor-Emmanuel. Puis il a fait successivement visite à M. Mussolini, au palais de Venise, et à M. Suvich, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, au palais Chigi.

Hier après midi, après avoir pris part à un déjeuner, offert en son honneur par la confédération fasciste des artistes et des intellectuels, le collaborateur du chancelier Hitler s'est rendu à l'aérodrome de Ciampino, où il a assisté à l'atterrissage du dirigeable Graf-Zeppelin, qui effectuait en Italie un voyage de propagande.

Rome, 30 mai.

Les journalistes allemands qui ont accompagné M. Gœbbels à Rome ont déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une visite officielle aux hommes d'Etat italiens, mais d'un voyage d'études de M. Gœbbels pour mieux se rendre compte de ce que le nationalisme social peut apprendre du fascisme et dans quel domaine le programme fasciste peut être appliqué en Allemagne.

Pendant, les journaux italiens déclarent qu'au cours de son séjour à Rome, le ministre allemand poursuivra les conversations commencées par le vice-chancelier von Papen et M. Gœring.

Le problème des dettes de guerre

Washington, 30 mai.

Malgré le souci qu'ont le président Roosevelt et les chefs démocrates de liquider les affaires pendantes au Congrès avant le 10 juin, la Maison-Blanche a fait connaître que la question des tarifs devra être résolue avant l'ajournement de la session extraordinaire.

On apprend, d'autre part, que l'administration serait décidée à demander les pouvoirs d'élever ou d'abaisser de 50 % les droits de douane.

On ajoute que l'administration demanderait pour le président les pleins pouvoirs pour aborder l'échéance du 15 juin, et, le cas échéant, procéder à un rajustement des dettes qui devrait être ratifié ultérieurement par le Congrès.

Londres, 30 mai.

Un député conservateur, M. Lyons, de Leicester, annonce qu'il a décidé d'interroger le chancelier de l'Echiquier cet après-midi à la Chambre des communes, sur les intentions du gouvernement britannique en ce qui concerne l'échéance du 15 juin sur les dettes de guerre.

On sait, en effet, que le Parlement de Westminster entre en vacances vendredi prochain et ne doit reprendre ses travaux que deux jours avant l'échéance, trop tard donc pour discuter longuement de cette importante question. Toutefois, on croit savoir que M. Chamberlain ne répondra pas avec précision à l'interpellateur, car il est douteux que le cabinet soit d'ores et déjà arrivé à une décision définitive en raison de l'incertitude même qui entoure l'attitude de l'administration américaine.

La Petite-Entente

accepterait le pacte à quatre

Varsovie, 30 mai.

On mande officieusement, d'après des dépêches, que la conférence de la Petite-Entente, commençant aujourd'hui mardi, à Prague, s'occupera entre autre du pacte à quatre. Suivant des bruits, les gouvernements de la Petite-Entente modifieront partiellement leur attitude négative vis-à-vis du pacte.

Selon des informations des milieux politiques bien informés de Varsovie, l'attitude du gouvernement polonais envers le pacte n'a subi aucun changement car elle reste complètement négative.

L'abrogation de la clause de l'or

New-York, 30 mai.

On croit savoir que les porteurs britanniques de fonds d'Etat américains ont l'intention d'intenter des poursuites contre l'administration si la loi abrogeant la clause de l'or dans les contrats en cours et qui semble devoir être adoptée par le Congrès dès aujourd'hui mardi est appliquée aux services d'intérêts à l'étranger.

L'affaire sera sans doute renvoyée dans ce cas devant la Cour suprême des Etats-Unis afin d'obtenir un précédent judiciaire de la plus grande netteté.

Le président Roosevelt a échappé à un naufrage

Paris, 30 mai.

On mande de Washington à la *Chicago Tribune*, édition de Paris :

Le président Roosevelt et M^{me} Woodin ont échappé de peu à un naufrage, au cours d'une croisière qu'ils faisaient sur le Potomac à bord du yacht présidentiel « Sequoia ». Une violente tempête s'est élevée subitement au moment du dîner et elle faillit, à maintes reprises, renverser le yacht présidentiel, qui se trouva pendant plusieurs heures en si grand danger que la réception à laquelle le président avait convié le secrétaire d'Etat et sa femme a dû être abandonnée à cause de l'émotion causée par le danger couru.

Le ministre américain Woodin aurait offert sa démission

Washington, 30 mai.

M. Woodin, secrétaire au Trésor, dont le nom figure parmi ceux des personnalités mises en cause au cours de l'enquête sur la banque Morgan, aurait demandé au président Roosevelt de le relever de ses fonctions.

La béatification de Sœur Catherine Labouré

Rome, 30 mai.

La béatification de la Servante de Dieu Catherine Labouré, dimanche soir, à Saint-Pierre de Rome, a été un spectacle inoubliable.

Dans la foule immense, il y avait les 5000 Enfants de Marie en robe et voile blancs. Partout, s'apercevaient les cornettes des Filles de la charité.

Mgr Chaptal, évêque auxiliaire de Paris, Mgr Le Hunsec, supérieur général des Pères du Saint-Esprit, qui avaient assisté jeudi à la grande cérémonie du Latran, se trouvaient présents.

Dans la tribune diplomatique au grand complet, on voyait M. Charles Roux, ambassadeur de France près le Saint-Siège, avec les membres de l'ambassade. M. Cazeaux, vicaire général des Prêtres de la Mission, avec d'autres membres de la maison-mère ; la Mère Marie Lebrun, Supérieure générale des Filles de la charité, avec quelques-unes de ses religieuses, occupaient les places dans la tribune réservée à la famille spirituelle de la nouvelle Bienheureuse.

A 6 heures du soir, les trompettes d'argent et tout de suite les acclamations annoncèrent l'arrivée du Pape. Il avançait porté sur la sedia, simplement la moquette rouge sur la soutane blanche, faisant lentement et affectueusement le geste de la bénédiction.

Quand l'hymne de la Bienheureuse eut été chanté et que la bénédiction du Très Saint Sacrement eut été terminée, M. Cazeaux, avec les postulateurs, s'approcha du Saint-Père.

Par une attention délicate, on avait confié à Mario Zene, le jeune Ragioniere italien qui, en décembre 1928, durant son service militaire à Turin, avait été guéri par l'intercession de la bienheureuse, d'une péritonite purulente diffuse, et au petit Français de Toulouse, Jean Ribet, guéri instantanément en novembre 1929, d'un mal de Pott cervical, le soin d'offrir au Saint-Père le grand bouquet de lis.

La postulation présentait en même temps les autres dons rituels, sept exemplaires reliés de la vie de la bienheureuse, et plusieurs exemplaires de son image, ainsi qu'un artistique reliquaire en argent : deux anges agenouillés tenant en mains un tube de cristal contenant la relique.

En recevant des mains des deux miraculés le bouquet symbolique, Pie XI s'émut. Il prit deux des exemplaires des volumes et des images que la postulation lui offrait, et les donna paternellement au jeune Italien et au petit Français agenouillés devant lui :

« Ce sera pour vous un souvenir de cette journée », leur dit-il. Puis le Pape s'agenouilla de nouveau pour prier la bienheureuse.

Etant arrivé à l'extrémité de la basilique, il renouvela le geste qui lui est devenu familier et, faisant retourner la sedia vers la foule, il se dressa et donna la plus large bénédiction où, visiblement, il mettait tout son cœur. Ce fut de nouveau une explosion d'acclamations.

17 cardinaux avaient accompagné le Saint-Père dans cette cérémonie.

Les prochaines sorties du Pape

Cité du Vatican, 30 mai.

L'*Osservatore romano* annonce que le Pape a décidé de réintroduire, le 15 juin, la grande procession de la Fête-Dieu. Pie XI sortira sur la place de Saint-Pierre comme le faisaient ses prédécesseurs avant 1870.

L'organe du Vatican annonce, en outre, que le Pape visitera, mais à titre privé, le 30 juin, la basilique de Saint-Paul et, le 15 août, la basilique de Sainte-Marie Majeure.

Une bombe au Caire

Le Caire, 30 mai.

(Reuter.) — Une bombe a fait explosion, la nuit dernière, devant la résidence de Mohamed Pacha Mahmoud, ancien président du Conseil égyptien. Personne n'a été blessé et il n'y a pas de dégâts matériels. C'est le neuvième attentat de cette nature commis au Caire depuis dix ans.

Grève sanglante dans l'Inde

Londres, 30 mai.

On mande de Calcutta au *Daily Mail* que deux sergents de police ont été poignardés et six policiers blessés, hier lundi, au cours d'une grève d'ouvriers qui demandaient une augmentation de salaires. La police débordée par de nombreux manifestants a tiré sur la foule. Deux cents arrestations ont été opérées.

SUISSE

Mort de M. Virgile Rossel

Lausanne, 30 mai.

Hier soir, est décédé M. Virgile Rossel, ancien juge fédéral. M. Virgile Rossel était né le 12 mars 1856, à Tram lan (Jura bernois) ; il avait fait ses études à l'École de Porrentruy, aux universités de Leipzig, Berne, Strasbourg et Paris. Il pratiqua le barreau depuis 1871 à 1883, fut membre du Conseil national de 1896 à 1912, et professeur à l'université de Berne. Il fut élu juge fédéral en 1912 et démissionna dernièrement. M. Rossel était docteur ès-lettres de l'université de Genève et lauréat de l'Académie française. Il est l'auteur de nombreuses publications de droit, en particulier du manuel du droit civil de la Suisse romande publié en 1895, du manuel du droit civil suisse, du manuel du droit fédéral des obligations, du code civil suisse. M. Rossel a publié de nombreuses œuvres littéraires, une biographie de Louis Ruchonnet, une histoire de la littérature de la Suisse romande et des pièces de théâtre, dont *Davel*.

Le procès de Genève

Genève, 30 mai.

Dès l'ouverture des débats, l'interrogatoire des accusés se poursuit.

Auguste Millasson, 31 ans, chauffeur, Fribourgeois, est accusé d'avoir crié devant le barrage de la rue de Carouge : « Nous sommes dix mille et ils sont cinquante ! Enfonçons le barrage. »

L'accusé nie ces paroles et prétend avoir dit : « Nous sommes dix mille et ils sont cinquante ! Tenons la rue ! »

Puis, Albert Wütrich, 29 ans, polisseur. Cet accusé nie toutes les déclarations qu'il a faites à l'enquête, déclarant avoir été l'objet de menaces et de pressions de la part de la police.

M. Soldati : « Nous entendrons l'agent de Sûreté. Je n'admets pas qu'un fonctionnaire de police soit suspecté. Pour nous, le témoignage d'un agent vaut au moins autant que celui d'un des accusés. »

On passe à l'accusé Edmond-Louis Duboux, 41 ans, charpentier. Cet accusé conteste avoir pris un fusil à un soldat et nie tout ce que l'accusation a relevé sur son compte.

L'accusé Max Hofer nie avoir participé aux événements du 9 novembre. Il était, ce soir-là, en promenade avec sa fiancée.

Quant à Francis Bæriswyl, fonctionnaire postal, il avoue avoir fabriqué des matraques.

Mais il conteste avoir reçu l'ordre de les fabriquer.

Lucien Tronchet, président de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment, questionné par M. Sillig, refuse de répondre.

Pierre Tronchet déclare ne pas avoir participé à la manifestation ni aux attaques contre les soldats.

Emile Senn déclare qu'il se trouvait à Lausanne lorsque sa femme l'a avisé que la police était venue perquisitionner à son domicile. L'accusé nie avoir été à la rue de Carouge.

Nicole demande à faire une déclaration. Il reconnaît qu'il n'a pas été maître de ses nerfs « lorsqu'il a vu des gendarmes frapper des femmes ». Puis il déclare qu'il était opposé à l'intervention dans la rue, car le parti socialiste obtiendra le pouvoir par les moyens légaux.

Les interrogatoires sont terminés. Les débats sont suspendus pour permettre au procureur général de préparer son réquisitoire.

Le Larousse du XX^{me} siècle

Ce grand inventaire du savoir humain, dont on annonce l'achèvement pour la fin de l'année, étonne autant par la variété des renseignements qu'il met à notre disposition, que par la masse prodigieuse de connaissances que représente la documentation de ses six volumes. C'est ainsi qu'on trouve dans les derniers fascicules parus, à côté de l'article *Société*, exposant, en plus de 500 lignes de petit texte, la juridiction des divers genres de sociétés et même celle de la Société des nations ; des développements scientifiques sur le *Servo-frein*, l'industrie moderne de la *Soie*, le *Silicium*, le *Sodium* et leurs composés ; un article de géographie physique, économique et politique absolument à jour sur le *Siam* ; une étude ethnique sur les mots *Slave* et *Slovaque* ; un exposé historique de la bataille de la *Somme* ; les biographies de *Seurat*, *Déodat de Séverac*, *B. Shaw*, *Silvain*, *Sisley*, du Dr *J. Sicard*, du chimiste *Solvay*, etc. ; exemples qu'on pourrait multiplier à l'infini de l'universalité du savoir présenté dans cette encyclopédie, sous la forme la plus commode et la plus accessible.

FRIBOURG

Pour la vieillesse

On nous prie d'insérer :

Des dames charitables iront prochainement tendre la main pour les vieillards. Encore une quête ! dira-t-on. Oui, encore une quête ; mais celle-ci est aussi nécessaire. Chacun sait que la Confédération accorde un subside pour les vieillards ; mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est que ce subside est proportionné aux sommes récoltées dans chaque canton. Il faut donc que nous fassions un effort afin d'obtenir le plus possible pour ceux qui ne peuvent plus travailler et sont ainsi complètement à la charge de l'assistance.

Nous savons que la crise se fait sentir un peu partout ; mais nous savons que, en se privant d'une petite jouissance, on peut arriver à donner à la collecte, et nous comptons sur la générosité du public de la ville de Fribourg, toujours si bon en toutes occasions, pour que la collecte de 1933 soit fructueuse et que nous ayons un subside fédéral plus gros que ces années précédentes. La charité publique sera moins mise à contribution du fait que nous pourrions soulager davantage les vieillards ayant un subside plus important.

L'Association fribourgeoise pour la vieillesse compte fermement sur l'appui de tous ; elle a dû, cette année, diminuer sensiblement les secours, faute de ressources. Devra-t-elle le faire encore cet hiver prochain ? La collecte est le seul moyen de récolter un peu d'argent, puisque nous ne pouvons faire ni kermesses, ni loteries.

Que le cœur du public fribourgeois s'ouvre donc à la pitié et donne généreusement aux dames dévouées qui mettent non seulement leur bourse, mais leur temps, au service des humbles et des déshérités. La collecte se fera durant le mois de juin.

Pour aller à Marseille

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, la Compagnie P.-L.-M. mettra en marche un train spécial à prix réduits de 3^{me} classe, rapide et confortable, à nombre de places limité, qui partira de Genève, samedi 3 juin, à 3 h. 40, pour arriver à Marseille à 22 h. 20. Le retour s'effectuera individuellement, par les trains du service régulier, et au plus tard le 6 juin avant minuit, au départ de Marseille. Le prix des billets a été fixé à 85 fr. français pour les adultes, et à 42 fr. 50 pour les enfants de trois à sept ans.

L'agence P.-L.-M., 6, rue de Lausanne, à Genève, est à la disposition de nos lecteurs pour tous les renseignements relatifs à cette excursion (facilités pour le passage de la frontière, etc.).

Sociétés de tambours

Dimanche a eu lieu, à Morat, une réunion des sociétés de tambours de Bienne, Berne, Laupen, Morat et Fribourg.

Les tambours moratois avaient réservé une réception gracieuse et aimable à leurs camarades de Fribourg. De charmantes jeunes filles en costumes de la cité offrirent à nos vaillants tambours un vin généreux, tandis que les cadets jouaient un morceau avec fifres et tambours.

Sous les rayons du soleil de mai, la matinée passa bien vite et, après l'arrivée de toutes les sociétés, un dîner en commun fut servi au restaurant Enge.

M. Graf, président de la société de Morat, adressa une chaleureuse bienvenue aux participants et se plut à reconnaître les mérites des

jeunes gens qui se vouent à l'étude du tambour. L'animation était forte lorsque M. Gutknecht, député, parla au nom de Morat, heureuse de recevoir dans ses murs quatre sociétés de tambours.

Divers discours furent encore prononcés par les présidents des sections respectives. Signalons la présence de M. Angst, président central de la Fédération suisse des tambours, qui, dans son discours, fit appel à la solidarité, au travail commun et à la camaraderie.

M. Chassot parla au nom de la société de Fribourg. Il adressa des félicitations et des encouragements à la jeune société de Morat et s'est réjoui des relations amicales qui lieront, à l'avenir, les deux sociétés fribourgeoises de tambours.

Fête régionale de lutte

On nous écrit :

La fête régionale de lutte qui a déroulé, dimanche après midi, ses épisodes aux abords de l'hôtel du Saint-Jacques, à Vuisternens-devant-Romont, y a attiré une grande affluence de curieux. Le comité d'organisation, présidé par M. Jeanrenaud, du club des lutteurs romontois, avait très bien fait les choses. Malheureusement, ce fut sous une pluie intermittente et sous un ciel constamment menaçant que se déroula cette manifestation.

Plus de 70 lutteurs ont pris part aux joutes et se sont livrés de durs combats sous l'œil expert des membres du jury. Le public a été particulièrement heureux de voir parmi les concurrents plusieurs bergers et armailleurs, représentant la fleur de notre jeunesse campagnarde. Une tente de la Croix-Rouge avait été dressée pour le cas où il se produirait des accidents. Il n'y a eu fort heureusement que des entorses ou foulures bénignes.

Le club de Fribourg-Ville avait une équipe de 32 lutteurs ; celui de Lucens, en avait délégué 18. Voici le classement par catégories :

Première catégorie hors-concours

1. Philippe Volery, Fribourg, 58,25 points ; 2. Alfred Limat, Fribourg, 58,05 ; 3. Joseph Bongard, Fribourg, 57,75 ; 4. Alphonse Gendre, Fribourg, 57,25 ; 5. Louis Bulliard, Fribourg, 57 ; 6. Rodolphe Schläfli, Fribourg, 57 ; 7. Emile Schneider, Fribourg, 56,80 ; 8. Hermann Nussbaum, Fribourg, 56,75 ; 9. Clément Barras, Romont, 56,30 ; 10. Fritz Schläfli, Fribourg, 56,25 points.

Deuxième catégorie avec palmes

1. Hans Dellenbach, Fribourg, 57,05 points ; 2. Hans Schläfli, Fribourg, 57,05 ; 3. Arthur Jungo, Fribourg, 56,50 ; 4. Hubert Limat, Fribourg, 56,50 ; 5. Fritz Anken, Fribourg, 56,50 ; 6. Werner Kilchenmann, Fribourg, 56,25 ; 7. Joseph Colliard, Châtel-Saint-Denis, 56,25 ; 8. Charles Jeanrenaud, Romont, 56,25 ; 9. Alphonse Ecoffey, Vuisternens, 56,25 ; 10. Bernardin Clerc, Sales, 56,25.

Sans palmes

1. Maurice Colliard, Châtel-Saint-Denis, 55,95 points ; 2. Georges Chauffard, Lucens, 55,90 ; 3. Fritz Reber, Fribourg, 55,75 ; 4. René Léchaire, Lucens, 55,75 ; 5. Hermann Magnin, Bulle, 55,55 ; 6. Gottfried Wyssmüller, Bulle, 55,50 ; 7. Ernest Schläfli, Fribourg, 55,35 ; 8. Fritz Zaugg, Bulle, 55,30 ; 9. Emile Schick, Lucens, 55,15 ; 10. James Tissot, Fribourg, 55.

Adjudication de travaux

Le Séminaire diocésain a adjugé les travaux de charpente de son nouveau bâtiment à MM. Meuwly, frères, maîtres charpentiers, à Fribourg.

Réunion pédagogique à Semsales

Le corps enseignant du IX^{me} arrondissement scolaire a tenu sa conférence générale du printemps samedi, 27 mai, à Semsales. Ces assises qui réunissent instituteurs et institutrices du district de la Veveyse et du cercle de justice de paix de Vaulruz, sous la paternelle direction de M. J. Barbey, inspecteur, sont toujours impatientement attendues.

Après le traditionnel mais toujours cordial souhait de bienvenue, M. l'inspecteur a présenté à ses subordonnés les différentes remarques plus ou moins favorables que lui suggéraient les visites et les examens effectués au cours de l'année 1932-1933. Le substantiel rapport est toujours suivi avec une religieuse attention et chacun des intéressés saisit au bond ce qui dans l'avenir pourra apporter quelque amélioration dans sa besogne quotidienne. C'est tantôt un procédé pédagogique à réformer, des habitudes à acquérir, des conditions matérielles ou hygiéniques à améliorer.

Des maîtres zélés, auxquels on a fait appel, rompent la monotonie qui pourrait s'abattre sur ce genre de réunions, en apportant à leurs collègues le fruit de leur dévouement, de leurs recherches, de leurs procédés particuliers.

On a entendu un impressionnant rapport sur l'activité de nos caisses régionales de mutualité scolaire. Presques toutes gémissent sur le lourd déficit qu'accuse le dernier exercice et chacun a formé le vœu que cette œuvre soit désormais accueillie avec le véritable esprit qui devrait animer tous les mutualistes conscients de la solidarité qui les unit. Si chacun s'efforce, dans la mesure du possible, de réprimer tous les abus, cette bienfaisante institution offrira à ses associés d'appréciables soulagements. Ce fut au milieu d'un désappointement général qu'on entendit parler de la participation des parents aux frais inévitables qu'entraîne toute consultation médicale. Une heureuse solution fut apportée à cette pénible éventualité. On espère que tous les adhérents contribueront à conjurer cette crise qui s'abat momentanément sur nos caisses de mutualité infantile.

A cette œuvre philanthropique, la Direction de l'instruction publique songe à greffer l'œuvre de la goutte de lait et des soupes scolaires en faveur des enfants astreints à la scolarité et dont le domicile est éloigné de la maison d'éducation. Différentes opinions ont été émises ; elles trouveront solution et application dès le semestre d'hiver prochain.

On reprit ensuite l'examen de la question mise à l'étude par le comité de la société d'éducation ayant trait au développement de l'activité spontanée de l'écolier. Un autre maître parla avec compétence de l'enseignement de la géographie et des cours élémentaires.

M. Gremaud, instituteur à Bossonnens, fit un rapport sur l'activité du comité de secours mutuel du corps enseignant. Il termina son exposé par un généreux appel à tous les membres de l'arrondissement pour leur adhésion future au groupe corporatif proprement dit.

La laborieuse séance se termina dans la plus sympathique atmosphère. Tous regagnèrent joyeusement leurs pénates animés d'un nouveau zèle pour la tâche ingrate mais combien méritoire de l'instruction et surtout de l'éducation de la jeunesse fribourgeoise.

Les personnes qui nous avisent d'un changement d'adresse voudront bien y joindre 20 cent. en timbres.

L'ADMINISTRATION.

Distinction honorifique

Le R. Père Berutti, de l'ordre des Dominicains, professeur à l'Université, a été nommé chevalier de la Couronne d'Italie en reconnaissance du zèle et du dévouement qu'il témoigne depuis plusieurs années à la colonie italienne de Fribourg.

Œuvre de Lourdes

Demain soir, mercredi, à 8 h. 1/2, au local du Cercle de Saint-Pierre, aux Grand'places, aura lieu une séance avec projections, sur le dernier pèlerinage à Lourdes. A cette séance sont invités non seulement les membres du Cercle et de l'Œuvre de Lourdes, mais encore tous les paroissiens.

Œuvre des cuisines scolaires

Les personnes s'intéressant à la bonne marche des cuisines scolaires sont priées de se réunir, demain mercredi, 31 mai, à 18 heures, dans une des salles de l'école du Bourg, au Varis.

Marche

Pour étendre ses relations avec les sections voisines, le Club des marcheurs de Fribourg recevra, samedi prochain, notre sympathique « as » national et champion du monde, Jean Linder, père. Le trajet de sa course d'entraînement, qui compte plus de 300 km., se fera comme suit : départ de Zurich, dans la nuit de vendredi à samedi, en passant par Lucerne, Entlebuch, Emmenhal, Oberdiessbach, pour arriver à Fribourg par Tavel, samedi, dans la soirée.

Dimanche matin, départ de Fribourg par Morat, Payerne, Yverdon, Sainte-Croix, Pontarlier, La Chaux-de-Fonds, Môtier, Olten et Zurich.

C'est avec un très grand plaisir que notre champion vient à Fribourg. Le Club des marcheurs fera tout son possible pour recevoir dignement et sportivement Linder, et il espère qu'un nombre public ira, samedi soir, sur la place du Tilleul manifester sa sympathie à ce champion.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de chant de la ville de Fribourg. — Ce soir, mardi, répétition générale pour concert du 1^{er} juin. Présence indispensable.

RADIO

Mercredi, 31 mai

Radio-Suisse romande

12 h. 40, gramo-concert 15 h. 30, concert, 16 h. 30 (des Brenets), heure des enfants, par l'oncle Maurice. 19 h., *Les applications industrielles des rayons X*, causerie par M. le docteur Meyer, de Neuchâtel. 19 h. 31, *Contrôle laitier et surproduction laitière*, par M. Parisod, ingénieur-agronome. 20 h. (de Lausanne), récital de violoncelle, par M. d'Archambaud. 20 h. 30 (de Paris), concert sous la direction de M. Henri Tomasi, avec le concours de Mlles Marguerite Pitteau et Natine Waters, cantatrices, et du sextuor vocal Baïans Singers. 22 h. 35, dernières nouvelles.

Radio-Suisse allemande

12 h. 40 (de Berne), musique d'opérettes. 17 h. 30, concert récréatif. 20 h. (de Zurich), musique russe, par l'Orchestre Radio-Suisse allemande.

Stations étrangères

Munich, 20 h., concert du soir, par la Philharmonie de Munich. Leipzig, 20 h. 40, concert symphonique Vienne, 21 h. 15, une heure variée. Radio-Paris, 20 h. 45, théâtre. Strasbourg, 22 h. 30, concert d'orchestre. Rome, Naples, 20 h. 45, concert varié.

Le feu à bord

par Paul SAMY

— Vous avez pris le courrier du prétendu Esnault ? demanda à l'inspecteur le directeur de la Sûreté.

— Il n'y en avait pas, fit l'inspecteur. Je me suis fait ouvrir l'appartement loué pour un an et qui appartient à un ingénieur en mission en Syrie. J'ai demandé à la concierge de laisser les choses en l'état.

— Combien de temps y a-t-il habité ?

— Environ trois mois.

— Vous avez raison, il a pu laisser des traces sur les clefs, sur les meubles.

— L'opération est bien chanceuse, dit Marex, mais cela ne coûte rien d'essayer.

M. Péroldi écrivit quelques lignes sur une page de son bloc-notes et tendit celle-ci à l'inspecteur.

— Tenez, voici l'ordre pour le service des empreintes. Finissez-en vite au secrétariat avec la fiche de ce Terly et allez aussitôt après faire procéder rue de Ponthieu à ce relevé de traces. Ne négligez rien.

— Pour cela, chef, vous pouvez être tranquille. Il est 10 heures. Avant midi je vous rendrai compte de notre visite domiciliaire.

— Tenez, dit M. Péroldi en remplissant une feuille imprimée qu'il signa, voici un ordre de perquisition. Il faut être en règle.

Une heure plus tard, accompagné d'un de ses collègues de l'inspection et d'un opérateur du service anthropométrique, Marex visitait avec soin l'appartement de la rue de Ponthieu.

— Depuis quand n'y avez-vous pas touché ? demanda-t-il à la concierge.

— Depuis le matin du départ de M. Esnault, qui n'a quitté son domicile qu'à 6 heures du soir. Comme il n'y coucha pas, ce n'était pas la peine de faire les pièces, que je pensais nettoyer quand il reviendrait.

— Et depuis vous n'avez pas reçu de ses nouvelles ?

— Aucune, monsieur. Après tout, il n'était pas obligé de m'en donner. Je pensais seulement, qu'il m'avertirait par un mot quand il reviendrait. Et je vois, ajouta-t-elle, par la présence de la police, qu'il ne reviendra pas.

— Vous doit-il quelque chose ?

— Rien, monsieur, il était d'ailleurs très généreux.

— Pour ce que cela lui coûtait ! pensa Marex, qui demanda :

— Recevait-il beaucoup de monde ?

— Très peu, pour ainsi dire personne. La veille de son départ, il a eu la visite d'une dame et le lendemain celle d'un monsieur. Celui-ci a laissé sa carte. Je vais vous la donner : c'est celle d'un monsieur Desplats, directeur d'une agence.

Tandis que l'inspecteur posait ces questions à la concierge, l'opérateur prenait sur les meubles des empreintes qu'il découvrait à l'aide d'une forte loupe.

— Elles sont bien légères, dit-il à Marex. Il n'y a que celles que je relève sur la porte du petit coffre-fort mural qui sont plus nettes.

La clef étant restée sur la serrure, l'inspecteur ouvrit. Comme il s'y attendait, le coffre-fort était vide.

Avec son collègue, il fouilla tous les recoins

de l'appartement sans rien découvrir de suspect.

La corbeille à papier du cabinet de travail ne contenait que des prospectus et des circulaires commerciales.

Une enveloppe froissée portait l'adresse de M. Edouard Esnault et la mention : « Confiée aux bons soins de M. Rondelet ». Elle était affranchie de timbres de l'Argentine maculés par le tampon postal de Buenos-Aires. Ce qui n'apprenait rien de plus à l'inspecteur.

L'inspecteur de la chambre à coucher n'avait pas eu plus de succès et Marex allait, par la visite de cette pièce, mettre fin à son enquête quand, en passant devant la cheminée, il s'arrêta.

On y avait fait du feu, comme le témoignait un tas assez épais de cendres.

Les appartements de l'immeuble avaient le chauffage central et, au surplus, la température encore estivale n'expliquait pas qu'on eût fait du feu dans cette cheminée.

L'inspecteur sortit de sa poche un journal et l'étala devant le foyer, tandis qu'avec la poignée recourbée de sa canne il ramassait les cendres.

Rien n'est perdu pour les laboratoires d'analyse de la Préfecture de police et les poussières de souliers sur le parquet, comme les cendres d'une cheminée, grossies et photographiées par des appareils puissants, contiennent parfois des indications précieuses pour les recherches de la police.

La canne de Marex, en râclant le fond de la cheminée, en ramena quelques gros boutons de cuivre, bombés et noirs et qui avaient sans doute appartenu à des vêtements de drap brûlés, comme semblait l'indiquer l'épaisseur des cendres.

L'inspecteur prit un de ces boutons, alla le mettre sous le robinet du cabinet de toilette et le nettoya avec une serviette.

Au frottement, la crasse qui le noircissait disparut. Le cuivre devint brillant et Marex put lire, autour d'une ancre en relief, en haut les lettres « C. S. A. » et en bas *Paul-Riquet*.

— C'est à vérifier à la Compagnie sud-américaine, se dit l'inspecteur, mais voilà certainement des boutons qui ont appartenu à la veste d'un homme du *Paul-Riquet*. Quels étaient son grade et son emploi ? C'est ce qu'il faudra savoir. En tous cas, ceci prouve que le faux Esnault, l'incendiaire probable du paquebot, faisait partie de l'équipage.

Il revint dans la chambre et mit dans son mouchoir les six boutons qu'il avait recueillis.

— Quelle imprudence ! se dit-il. Mais on ne pense pas à tout. L'homme a dû, en arrivant ici, et n'ayant pu le faire ailleurs, se débarrasser de ce vêtement qu'il portait sans doute sous ses habits civils. Et depuis, vivant en sécurité, il a oublié de faire disparaître les boutons. Si les bandits n'oublient rien, la police serait impuissante à les découvrir.

Sur cette réflexion, il donna le signal du départ. L'auto de la préfecture de police qui l'avait transporté avec ses deux compagnons rue de Ponthieu les ramena quai des Orfèvres.

— Mon petit, fit Marex à l'employé du service anthropométrique, en se séparant de lui au haut de l'escalier, dites à M. Versenne d'examiner vite les empreintes. C'est urgent.

Il frappa à la porte du chef de la Sûreté et entra.

— Déjà de retour ? dit M. Péroldi en regardant la pendule. Avez-vous pu faire quelque chose ?

(A suivre.)

Le vote des communes fribourgeoises le 28 mai

District de la Sarine
Electeurs : 10,947. Votants : 8692.

	Oui	Non
Arconciel	55	33
Autafond	25	—
Autigny	47	59
Avry-sur-Matran	49	43
Belfaux	87	64
Bonnefontaine-Montécu	27	30
Chérens	43	35
Chésalles	6	11
Chésopelloz	21	9
Corjolens	15	6
Corminbœuf	43	49
Corpataux	36	43
Corseroy	45	8
Cottens	31	73
Cutterwyl	23	—
Ecuwillens	34	93
Ependes	39	26
Essert	31	12
Estavayer-le-Gibloux	27	20
Farvagny-le-Grand	40	50
Farvagny-le-Petit	19	16
Ferpclioz	26	8
Fribourg	2151	2628
Givisiez	44	18
Granges-Paccot	51	35
Grenilles	22	4
Grolley	74	32
La Corbaz-Cormagens	51	7
Lentigny	57	52
Lossy-Formangueires	34	14
Lovens	30	3
Magnedens	18	9
Marly-le-Grand	52	81
Marly-le-Petit	17	17
Matran	33	40
Montévraz	28	16
Neyruz	70	57
Nierlet	15	15
Noréaz	43	48
Oberried	13	12
Onnens	46	13
Pierrafortscha	37	8
Ponthaux	36	18
Posat	7	12
Posieux	74	27
Praroman	51	28
Prez-vers-Noréaz	57	15
Rossens-Illens	34	46
Rueyres-Saint-Laurent	18	31
Sales	21	14
Senèdes	11	4
Treyvaux	120	76
Villarod	27	17
Villars-sur-Glâne	97	139
Villars-le-Gibloux	22	11
Villars-sur-Marly	20	3
Vuisternens-en-Ogoz	94	14
Zénauva	8	11
Total	4352	4263

District de la Singine
Electeurs : 5816. Votants : 4389.

	Oui	Non
Alterswil	170	109
Bœsingen	179	217
Brünisried	40	28
Guin	352	336
Chevrières	108	29
Heitenried	120	26
Oberschrot	82	28
Planfayon	132	108
Plasselb	46	38
Dirlaret	125	56
Saint-Antoine	190	118
Saint-Sylvestre	72	41
Saint-Ours	143	53
Schmitten	177	135
Tavel	102	117
Tinterin	64	23
Ueberstorf	152	151
Wünnewil	115	336
Zumholz	36	14
Total	2405	1963

District de la Gruyère
Electeurs : 6983. Votants : 5199.

	Oui	Non
Albeuve	87	48
Avry-devant-Pont	48	10
Bellegarde	105	45
Botterens	18	28
Broc	91	295
Bulle	387	538
Cerniat	131	18
Charmey	116	106
Châtel-sur-Montsalvens	11	12
Corbières	33	33
Crésuz	7	23
Echarlens	56	48
Enney	30	46
Estavannens	83	8
Grandvillard	97	25
Gruyères	131	119
Gumefens	47	25
Hauteville	49	26
Le Pâquier	27	59
La Roche	132	54
La Tour-de-Trême	72	241
Lessoc	48	6

	Oui	Non
Marsens	76	32
Maules	54	4
Montbovon	64	54
Morlon	49	32
Neirivue	39	2
Pont-en-Ogoz	18	17
Pont-la-Ville	49	24
Riaz	70	61
Romanens	45	4
Rueyres-Treyfayes	23	11
Sâles	108	24
Sorens	89	17
Vaulruz	128	44
Villars-sous-Mont	17	14
Villars-d'Avry	18	—
Villarvolard	32	30
Vuadens	129	97
Vuippens	39	16
Total	2853	2315

District du Lac
Electeurs : 4183. Votants : 3413.

	Oui	Non
Agrimoine	23	8
Barberêche	62	35
Buchillon	28	3
Chandossel	19	12
Champagny	22	15
Galmiz	52	48
Burg	30	17
Chiètres	167	176
Cordast	52	24
Cormérod	24	20
Cormondes	74	72
Corsalettes	10	9
Courgevauz	28	79
Courlevon	22	45
Cournillens	46	30
Courtaman	20	23
Courtepin	24	30
Montet	26	15
Cressier	55	33
Fräschels	35	42
Guschelmuth	40	6
Altavilla	19	10
Jentes	35	13
Liebstorf et Petit Bœsingen	59	54
Lourtens	37	10
Meyriez et Greng	35	39
Misery	20	37
Montilier	42	57
Morat	259	214
Ulmiz	53	25
Ried	63	52
Salvagny	51	32
Villarepos	40	23
Vuilly-le-Haut	134	19
Vuilly-le-Bas	220	28
Wallenbuch	12	2
Wallenried	48	14
Total	2016	1371

District de la Glâne
Electeurs : 4065. Votants : 3154.

	Oui	Non
Auboranges	24	22
Berlens	26	13
Billens	44	27
Bionnens	7	10
Blessens	23	14
Chapelle	24	16
Le Châtelard	52	26
Châtonnaye	57	34
Chavannes-les-Forts	45	7
Chavannes-s.-Orsonnens	24	39
Les Ecasseys	8	6
Ecublens	46	17
Esmonts	38	8
Estévenens	7	13
Fuyens	8	11
Gillarens	34	15
Les Glânes	14	16
Grangettes	27	16
Hennens	15	20
La Joux	51	43
La Magne	22	—
Le Saulgy	13	—
Lieffrens	12	6
Lussy	37	40
Macconnens	14	6
Massonnens	49	32
Mézières	48	46
Montet	10	16
Morlens	15	2
Mossel	29	14
Middes	43	26
La Neirigue	10	3
Orsonnens	40	35
Prez-vers-Siviriez	49	14
Promasens	43	20
Romont	216	272
Rue	69	15
Siviriez	85	56
Sommertier	39	23
Torny-le-Grand	56	12
Ursy	43	8
Vauderens	21	39
Villaraboud	54	5
Villaranon	15	3
Villarimboud	35	45

	OUI	NON
Villarsviriaux	41	8
Villargiroud	23	22
Villariaz	47	5
Villaz-Saint-Pierre	54	53
Vuarmarens	40	13
Vuistern-dev.-Romont	72	24
Total	1918	1236

District de la Broye
Electeurs : 4058. Votants : 3498.

	Cui	Non
Aumont	89	20
Autavaux	39	3
Bollion	18	7
Bussy	66	9
Châbles	54	17
Chandon	43	6
Chapelle	27	3
Châtillon	30	16
Cheiry	41	19
Cheyres	44	60
Cugy	125	43
Delley	71	7
Domdidier	201	48
Dompierre	113	21
Estavayer-le-Lac	245	107
Fétigny	39	42
Font	32	21
Forel	44	5
Franex	18	3
Frasses	13	17
Les Friques	18	2
Gletterens	59	11
Granges-de-Vesin	8	8
Léchelles	58	26
Lully	24	7
Mannens-Grandsivaz	66	19
Ménières	43	15
Montagny-Ville	52	22
Montagny-Monts	134	30
Montborget	26	10
Montbrelloz	30	18
Montet	26	25
Morens	22	15
Murist	49	13
Nuvilly	80	4
Portalban	34	8
Praratoud	22	2
Prévondavaux	24	3
Rueyres-les-Prés	34	2
Russy	49	6
Saint-Aubin	129	22
Seiry	40	2
Sévaz	28	5
Surpierre	31	16
Vallon	41	12
Vesin	32	31
Ville neuve	40	22
La Vounaise	22	1
Vuissens	57	10
Total	2628	842

District de la Veveyse
Electeurs : 2377. Votants : 1833.

	Oui	Non
Attalens	205	61
Besencens	21	10
Bossonnens	73	19
Bouloz	22	35
Châtel-Saint-Denis	421	156
Fiaugères	44	7
Granges	62	14
Grattavache	23	10
La Rougève	14	—
Le Crêt	94	10
Font	14	15
Porsel	57	19
Progens	48	16
Remaufens	70	30
Semsaies	100	65
Saint-Martin	69	19
Total	1337	486

Association suisse des conseils d'apprentissage

Le comité central de cette importante association avait, dans sa séance de samedi dernier, à Soleure, à désigner le lieu de la prochaine assemblée annuelle, ainsi que celui où se donnerait le cours d'orientation professionnelle prévu pour la Suisse romande. Plusieurs villes revendiquaient l'avantage de pouvoir bénéficier de l'organisation du cours ou tout au moins de l'assemblée suisse.

La ville de Fribourg a été désignée à l'unanimité comme siège du prochain cours et lieu de l'assemblée générale. L'organisation des cours et du programme de l'assemblée a été confiée à M. Muller-Chiffelle, membre du comité central. Réunion et cours sont prévus pour la dernière semaine de septembre.

C'est une bonne aubaine pour notre canton, car tous ceux qui se préoccupent de l'avenir professionnel de notre jeunesse auront l'occasion d'assister à des conférences de haute valeur, données par des personnalités particulièrement qualifiées.

CHRONIQUE MUSICALE

A propos de la fête cantonale de chant à Bulle

Le souvenir de la XVI^{me} fête cantonale de chant demeurera vivant dans les annales du pays. Soit du point de vue esthétique, soit du point de vue social, les journées des 13 et 14 mai marquent un progrès, une évolution, une réussite.

Pour la première fois, la réunion des « chanteurs fribourgeois » correspondait à sa titulature, puisque les diverses associations qui, chez nous, encadrent les adeptes du chant choral se rencontraient enfin dans un même esprit de concorde et d'idéalisme. Cette participation des vingt-quatre chœurs affiliés à la « Société cantonale », des dix-huit sociétés du « Sængerbund » et de onze « Céciliennes » offrit un spectacle inconnu jusqu'à ce jour. Au milieu des conjonctures actuelles, un pareil dévouement, une telle union sous l'égide du beau musical prouvent bien la vitalité et le spiritualisme réconfortants de notre peuple ; et c'est avec justice que le chef du gouvernement s'est plu à relever ce caractère.

Les épreuves de concours se sont succédé pendant un jour et demi environ. Quatre jurys, de trois experts chacun, eurent le délicat honneur de juger les quelque cent vingt-trois auditions que constituaient les pièces de lecture à vue, les morceaux imposés et les compositions de libre choix.

Deux groupes d'experts furent attribués aux sections de la Société cantonale. Le premier, comprenant MM. Alex. Dénéraz, de Lausanne, G. Pantillon, de La Chaux-de-Fonds, et Paul Miche, de Genève, avaient à juger les épreuves de lecture à vue ; le second, formé de MM. Ch. Troyon, de Lausanne, Otto Kreis, de Berne, et G. Hänni, de Sion, appréciaient les morceaux imposés et de libre choix. Les Sociétés du « Sængerbund » (chorales allemandes du Lac) furent entendues par MM. Strüby, J. Rouiller, de Fribourg, et Hugo Keller, de Berne, tandis que les « Céciliennes » étaient soumises au verdict de MM. von der Weid, chanoine, de Fribourg, A. Tichy, de Lausanne, et R. Livron, de Genève.

En général, le répertoire des œuvres de libre choix dénote une amélioration réjouissante. Aux fadaïses, aux structures homophoniques d'antan, on substitue peu à peu les immortels contrepoints de la Renaissance, qui offrent aux chanteurs une base idéale d'étude et de formation artistique. Nous avons noté, à Bulle, une dizaine de compositions signées : Palestrina, Gabrieli, Hasler, Bal. Aeblinger, Claude le Jeune, Viadanna. D'autres chefs de chœurs se sont présentés avec des écrits de Mendelssohn et Saint-Saëns, mais surtout avec des créations émanant de nos bons auteurs contemporains, où les Suisses avaient la belle part.

Il y a donc, sous ce rapport, un progrès sensible, une heureuse évolution. Ce n'est pas le moindre mérite des joutes de chant que d'inciter les maîtres à rechercher une littérature chorale de première valeur et d'un profit certain pour le perfectionnement de leurs dirigés.

Mais, par ailleurs, les programmes des récents concours révélaient encore trop de pages insignifiantes ou surannées. Il faut bien reconnaître que l'emprise de certaines formules demeure vivace à qui n'a l'occasion d'ouïr, ni la facilité de comparer les diverses productions de musique chorale, ancienne ou moderne. On s'en tient alors, par la force de l'habitude, au seul genre de style avec lequel la routine nous a familiarisés. Ceci est dans la nature des choses. C'est pourquoi, de ce côté déjà, les associations professionnelles pourraient devenir d'une grande « efficace » dans l'orientation du goût, dans le choix d'œuvres intéressantes et la manière de les traduire.

Autre remarque. Elle n'est pas nouvelle : quelques sociétés, présumant trop d'elles-mêmes, interprètent des compositions dont l'écriture dépassait leurs capacités techniques ; d'autres, au contraire, plus nombreuses, se sont contentées de pièces par trop faciles. Mais les directeurs se trouvent fréquemment dans l'embarras en ce qui regarde la sélection et, à cet égard, leur liberté professionnelle ne va pas toujours sans subir d'entraves du côté des exécutants.

Venons-en au programme établi en vue du grand concert, soit aux chœurs d'ensemble. Ici, la louange s'impose, tant sous le rapport du caractère que sous celui de la valeur des pièces choisies. Il faut relever, au préalable, que ces dernières devaient s'accompagner de tableaux vivants, de scènes chorégraphiques, en guise de commentaire visuel. C'est en fonction de ce but spécial qu'il fallut établir le répertoire des morceaux d'ensemble. Ceux-ci, en effet, relevaient de deux genres : musique religieuse, musique profane. Dans la première, les chœurs d'hommes firent entendre de belles pages, de J.-S. Bach, G. Croce, Palestrina, et, notamment, un spécimen de chant grégorien, nouveauté qui ajouta un relief inattendu à l'intérêt de l'audition. Quant à la musique profane, elle fit la part voulue, — c'était tout indiqué — à des œuvres classiques — (G.-F. Hændel, Rameau, Haydn) comme à des créations du folklore régional (Th. Jacky, J. Bovet).

L'œuvre chorale, qui, par son ampleur et ses difficultés, formait le centre de l'audition, était tirée d'un Concerto de Hændel, pour orgue et clavecin. M. l'abbé Bovet le transcrivit aux voix d'hommes d'une main experte et sa muse lui suggéra un poème original dont le titre condensait, à lui seul, une fraîche évocation de la chevalerie : *Le tournoi du dauphin*. L'initiative ne manquait pas de témérité. Il est toujours délicat de réduire à la tessiture restreinte et touffue du



chœur d'hommes une partition destinée par essence aux ressources innombrables de l'orgue. Hormis cette réserve, l'adaptation fut une réussite. Le labeur qu'elle avait exigé se retrouva au cours de son étude par les interprètes, et fit transpirer maintes fois choristes et directeurs ! L'alacrité de ces pages constituait un salubre exercice d'assouplissement et de discipline vocale. Elles conféraient au programme, en plus de leur version inédite, une valeur documentaire de premier plan. C'est pour elles que la partie instrumentale était alimentée à la fois par la transmission de l'orgue et du clavecin depuis l'église paroissiale et par le secours direct de l'orchestre. Nos précédentes fêtes cantonales n'avaient point connu pareil déploiement sonore.

Qu'en fut-il des exécutions relatives aux divers groupements ? Les présidents de jurys nous ont renseigné sur l'essentiel lors de la notification des classements. Soit dans les concours de lecture à vue, soit dans les auditions des chœurs, les experts se plurent à constater du progrès et en félicitèrent vivement les chanteurs fribourgeois. Ils portèrent toutefois leurs recommandations sur un usage encore plus général de la lecture à vue. N'est-ce point par elle, en effet, que l'exécutant se familiarise avec la grammaire de la langue musicale et qu'il devient un élément « actif » dans son rôle d'interprète ?

Il importe de révéler le mode de classement qui, pour la première fois aussi, intervenait dans nos fêtes de chant et dont nulle mention n'a paru dans la presse avant les concours. Jusqu'ici les résultats de joutes semblables s'exprimaient mathématiquement par des points et fractions de points. Et les sociétés se voyaient cataloguées en divers rangs de préséance d'après le nombre de points obtenus. A la longue, cet usage, qui convient aux sports de précision comme le tir ou les courses, parut être d'une rigidité inadéquate et mesquine lorsqu'elle se rapportait à la complexité, à la nature mobile et transcendante du jeu musical. Aussi, à l'exemple de la Société fédérale de chant elle-même, fut-il décidé, lors de la dernière réunion plénière des « Chanteurs fribourgeois », de s'en tenir à une appréciation plus large des épreuves de concours et de taire les désignations de points et de rangs, dans les rapports d'expertise. Tel fut le régime auquel furent assujetties les compétitions artistiques de la fête de Bulle. Le grand concert du dimanche après midi se doublait d'un spectacle de chorégraphie. Chaque pièce chorale comportait une figuration simultanée, mais indépendante des chanteurs, laquelle, par le rythme et l'allégorie plastique, commentait à son tour le texte littéraire et musical assigné aux voix. Ce dualisme imprima une vivante originalité à la manifestation. Le choix des costumes, le goût qui présidait aux créations des divers tableaux, le synchronisme parfait des mouvements, l'adaptation véridique des « jeux de scènes » aux effets sonores, tout cela dénotait un labeur conduit avec rare maîtrise et dignité.

Il va sans dire que les titulaires de cette chorégraphie occupaient la surface entière du podium, en son milieu. De ce fait, les choristes étaient massés en contre-bas, et la plus grande partie sur les côtés du podium, jusqu'à même la toile recouvrant l'immense cantine. A ce manque de cohésion, s'ajoutait une appréciable déperdition de puissance vocale des exécutants placés à la périphérie. Car rien n'atténue le son comme l'encadrement textile d'un local. C'est la raison pour laquelle la beauté des chœurs fut quelque peu inégale, suivant les effectifs qui étaient engagés à tel ou tel moment. Le *Tournoi du dauphin*, notamment, eut à souffrir de l'emplacement excentrique de certains registres de voix. Dans les ensembles où les deux mille interprètes étaient à la tâche, la puissance sonore n'atteignait pas à un dynamisme proportionné au nombre, ni à l'entrain des choristes. Si les parties latérales de la scène avaient été quelque peu surélevées et munies d'un léger revêtement en bois, les conditions acoustiques eussent été d'une autre valeur. Mais l'on ne peut tout prévoir du premier coup. La mise au point de semblables détails ne se perfectionne qu'avec l'expérience. Ces observations ne relèvent dès lors que d'un jugement objectif et n'ont en vue que de suggérer pour l'avenir les dispositions propres à garantir un meilleur rendement du probe et courageux travail de nos chanteurs en ce qui regarde les morceaux d'ensemble.

Ceci dit, affirmons que ces derniers apportèrent un riche couronnement à la fête cantonale de Bulle. Il y eut des instants d'une singulière emprise par la magie des accords, des attitudes et des couleurs évoquant tour à tour le prestige de nos croyances et les fastes de nos aïeux. Le chant de l'incomparable *Ranz des vaches*, avec le déploiement de toutes les ressources instrumentales et des milliers de voix, réalisa une péroraison d'une sincérité émouvante. L'âme de la patrie fribourgeoise, dans ce qu'elle a de plus noble, vibra tout entière à l'affirmation de son patriotisme et de sa foi, dans cette langue merveilleuse de la concorde qu'est la musique !

Faut-il conclure par un vœu ? C'est que, lors de nouvelles joutes cantonales, on veuille intéresser davantage les compositeurs fribourgeois, en ce qui concerne la création des morceaux imposés ou de lecture à vue. Ce serait là un acte d'encouragement et de justice distributive, preuve d'une solidarité agissante. Nous en avons besoin à l'heure actuelle.

J. Rouiller,
président de l'Association fribourgeoise
des directeurs-musiciens.

†

Monsieur et Madame Angèle Litzistorf-Roux et leurs enfants, à Tornay-le-Petit ; M. et Mme Jean Jaquet-Ayer et leurs enfants à Grolley, Villars-sur-Glâne et Oberwangen ; M. Félix Jaquet, au Locle ; M. Eugène Jaquet ; M^{lle} Marie Jaquet ; MM. Oscar, Alexandre et Adolphe Jaquet, à Grolley ; M. et Mme Isidore Jaquet, et leurs enfants, à Grandsivaz ; M. et Mme Edouard Jaquet, au Locle ; M. et Mme Isidore Jaquet, député, et leurs enfants, à Grolley ; les enfants de feu Louis Jaquet, à Lavey et Grolley, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Célestine JAQUET

leur très chère mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle sœur, tante et parente, décédée pieusement à Grolley, munie des sacrements de l'Eglise, le 29 mai, dans sa 70^{me} année.

L'office d'enterrement aura lieu à Grolley, jeudi, 1^{er} juin, à 9 h. 1/2.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Très émus des nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion du deuil qui vient de les atteindre, M. Auguste Chardonnes, ses enfants et leurs familles, expriment leur profonde reconnaissance à tous ceux qui ont compati à leur douleur.

Un office de septième sera célébré, jeudi, 1^{er} juin, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre.

TRANSPORTS FUNÈBRES
A. MURITH S. A.
RIBOURG
Cercueils Couronne Automobiles funéraires

CINEMA
ROYAL

Dès ce soir

QUO VADIS ?

le film magistral
en version sonore

Retenez vos places à temps

Tél. 7.14

On prendrait Jeune homme

à faner, domaine de 20 à 30 poses, ou éventuellement journées de fanages sont demandées. 7324 B
S'adresser à Maxime Kolly, chez M. Quartennoud, Epagny (Grugère).

Prêts

à des conditions très avantageuses, pour paiements de dettes, assainissements et acquisitions. Discretion absolue. — Adresser demandes avec timbre pour la réponse à Case postale transit 651, Berne.

Grand choix
de

Plaques

St-Christophe

pour
automobiles, motocyclettes
et bicyclettes

Librairies Saint-Paul
FRIBOURG

A VENDRE

maison d'habitation,
avec grange, écurie, jardin,
par voie de soumission.
40575
S'adr. à Ducret Robert,
Rossens.

18 ans, robuste, cherche place dans les env. de Fribourg, pour 4-7 vaches, 50-60 fr. par mois. Certificats à disposition. Entrée tout de suite. S'adr. à Séverin Wolthausser, village Heitenried. Tél. 25.

ON DEMANDE

jeune fille sérieuse, aimant les enfants et connaissant le ménage, dans ménage soigné avec deux petits enfants. 4136
Ecrire à Mme Fourès, 61, Mühlemattstr., Berne, en fournissant des références et en indiquant les gages demandés.

DAMES

pour visiter la clientèle particulière à la commission sont demandées. Gros gains. Article nouveau.
Ecrire sous chiffres P 40578 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande

personne certain âge ou jeune fille, pour aider dans ménage de campagne, ainsi qu'au jardin.
Mme Louis Gindre, Collex-Bossy, Genève. 60696

Ch.
F 108 a



Notre succès

prouve que nous sommes sur la bonne voie.

Mieux vêtu pour moins d'argent

Des milliers et des milliers de clients ont accordé leur confiance à la qualité de nos vêtements — et ont pu se convaincre que le vêtement FREY, en dépit de ses prix incroyablement bas, a atteint une perfection inégalable dans la qualité comme dans la coupe.

Seules évidemment une grande production et une organisation moderne comme la nôtre, comprenant 20 succursales de vente directe au consommateur, peuvent arriver à de tels résultats.

Quelques exemples :

- Complets en pure laine peignée, bleus depuis fr. 47.—
- Complets de sport fr. 47.—
- Pantalons de flanelle fr. 9.80
- Pantalons golf fr. 8.30
- Culottes de flanelle, entièrement doublées, la plus petite grandeur fr. 2.90

N'importe où que vous alliez, vous ne trouverez pas, pour le même prix, ce que vous trouvez chez nous.

Nous avons tout ce qu'il faut pour vous satisfaire. Donc ...



VOYEZ D'ABORD CHEZ

FRIBOURG Rue de Lausanne

la maison vraiment suisse

On demande

PERSONNE de confiance pour tenir un ménage de 3 personnes. Entrée tout de suite. 40581
Se présenter chez Kuhn Louis, Arconciel.

On demande un bon vacher

célibataire, d'environ 20 à 25 ans, très propre, pouvant traire 12 vaches et s'occuper de l'entretien d'une écurie moderne, pour la France, pas très loin de la Suisse. Bonnes recommandations sont exigées. 40582
S'adresser à l'Office cantonal du travail, Fribourg.

Mélange 24 le meilleur des TABACS à 40 Cts. HENRY WEBER, ZÜRICH

A VENDRE Dobermann

jaune et noir, pure race, avec pedigree, âgé de 4 mois. Prix très intéressant. 12602
S'adr. : Dr Rickenbacher, avenue Moléson, 37.

On demande un bon jeune

DOMESTIQUE de campagne

chez ROHRER Théophile, à Corminbœuf.

On demande, pour tout de suite, un

Domestique de campagne

S'adr. sous P 12592 F, à Publicitas, Fribourg.

CAPITOLE

Ce soir, à 20 h. 30

TARIF REDUIT LE FORMIDABLE FILM POLICIER Au nom de la loi

avec Marcelle Chantal, Gabriel Gabrio et Charles Vanel

Tél. 1300

Fabrique de bâches, couvertures, huiles et graisses Bernard Guinand, Vevey, demande un VOYAGEUR

porteur de la carte rose, visitant la clientèle particulière du canton de Fribourg, désirant s'adjoindre ces articles. 66601

On cherche

femme

pour raccommodage de vêtements. Offres sous chiffres P 12594 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande pour Berne

jeune fille

saine, capable et respectable, propre, active, pour tous les travaux de ménage avec enfants. Gages selon capacité. Offres sous D 4094 Y, à Publicitas, Berne.

On prendrait encore

quelques génisses

sur de bonnes montagnes de la Gruyère. Offres sous chiffres P 29533 F, à Publicitas, Fribourg.

A vendre domaine

de 26 poses, dont 10 attendant, 2 poses de bois, monte-charge mécanique, vidange. S'adresser sous chiffres P 40574 F, à Publicitas, Fribourg.

Maison de vins en gros avec dépôt, à Bulle, cherche pour le canton de Fribourg

représentant

sérieux et bien introduit auprès de la clientèle. Faire offres avec références sous chiffres J 1258 L aux Annonces-Suisse, S. A., Lausanne.

A LOUER

15, boulevard de Pérolles, appartement de 4 pièces, salle de bain, cave, galetas, chambre de bonne; tout de suite ou à convenir. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Guillaume Weck, 18, rue de Romont, Fribourg. Téléphone 512.

VILLE DE FRIBOURG Mise à l'enquête

Les plans a) pour la reconstruction d'un dépôt à la rue de l'Industrie, sur l'art. 3350, plan folio 55 du cadastre, propriété de M. Jean Meyer; b) pour la construction d'un bâtiment à Miséricorde, sur l'art. 2155, plan folio 35 du cadastre, propriété de S. A. Clair-Logis « D », sont mis à l'enquête restreinte au secrétariat de l'Edilité. — Les intéressés peuvent en prendre connaissance et déposer leurs observations ou oppositions éventuelles jusqu'au mardi 6 juin 1933, à 9 h. 12607 Direction de l'Edilité.

1 MOBILIER COMPLET

garanti Fr. 290.- exp. franco
1 grand lit noyer 2 places, literie soignée; 1 table de nuit, 1 lavabo et glace; 1 armoire 2 portes, 1 table de ch., 1 divan, chaises, 1 table de cuisine, tabourets (détailé), mobilier à choix. R. FESSLER, avenue France, 5, et Halles Métropole, Lausanne. 7032

LUNETTES

et pince-nez nickel, belle qualité, depuis Fr. 3.50 jusqu'à épuisement du stock, au magasin DALER frères, route Neuve, derrière le grand café Continental. 51-1
Encore divers articles d'optique à très bas prix.

A VENDRE

faute d'emploi un GRAMOPHONE (meuble)
S'adresser : Grand'rue, 38, au 2me. 40580

La machine la plus appréciée est une



bulletin de garantie d'une année
Payable par mensualités de Fr. 20.-
Prospectus spécial.
Librairie-Papeterie J. LABASTROU FRIBOURG

On demande un apprenti

boulangier-pâtissier

Entrée tout de suite. Pour les conditions, écrire à la boulangerie Mauron, Davaëh, rue la Caroline, 3, Lausanne.

Manteaux de pluie

depuis

Fr. 18.-

Complets pour messieurs

depuis

Fr. 40.-

Habits d'enfants

depuis

Fr. 10.-

MAISON DE CONFECTIONS MASCULINES

A LA PERFECTION

Jacques Guggenheim-Schneider
Avenue de la Gare, 10 FRIBOURG

A LOUER

à proximité immédiate de la gare, pour le 25 juillet 1934

3 pièces

pouvant convenir spécialement pour agences, bureaux, avocat, notaire, etc. S'adresser par écrit sous chiffres P 12600 F, à Publicitas, Fribourg.

Agencement de magasin

complet, A VENDRE. S'adresser à l'Agence immobilière A. Frossard.

GRAND ARRIVAGE des plus belles

poussettes SUISSES HAIMOZ frères Fribourg, Pérolles, 8

CANALS Vins

Grand choix de toutes provenances. 17547
Tél. 88.

MOUDON

Transports

On demande associé ou chauffeur intéressé disposant de 5 à 7000 fr. S'adresser par écrit sous chiffres P 40577 F, à Publicitas, Fribourg.

A VENDRE par voie de soumission domaine

de 4 1/2 poses en un seul mas. S'adresser sous chiffres P 40576 F, à Publicitas, Fribourg.

AVIS AU PUBLIC

Nous avons l'avantage d'informer notre honorable clientèle que pendant l'exécution des transformations de nos magasins nous avons transféré nos rayons de

CONFECTION POUR DAMES

CHAPEAUX et MODES pour DAMES

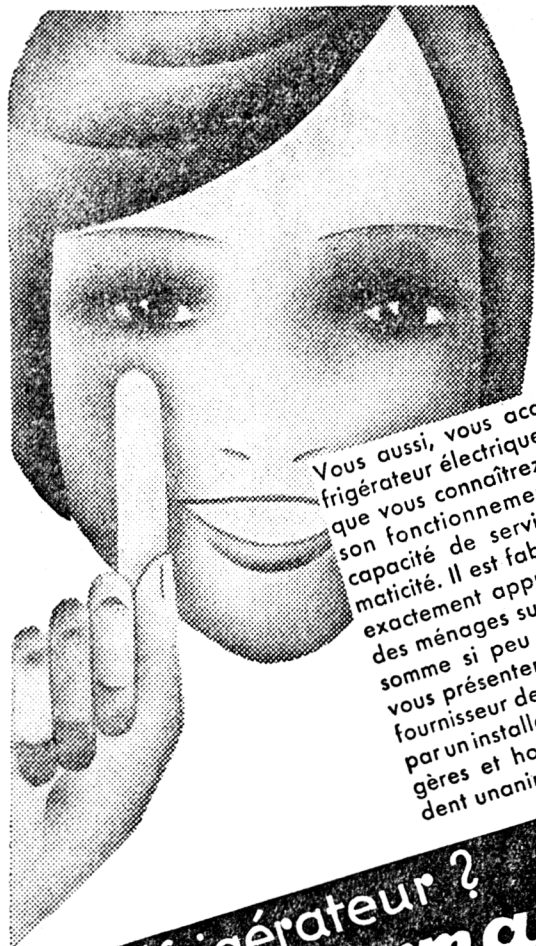
ARTICLES DE MÉNAGE

RUE DU TEMPLE

(Immeuble de l'imprimerie Delaspre)

Tous les autres rayons restent installés dans nos magasins actuels. Nous avons pris toutes nos dispositions et toutes les mesures de sécurité nécessaires pour que le public n'ait pas à souffrir des travaux d'aménagement en cours. Si pourtant quelque inconvénient devait se manifester pour notre clientèle nous comptons sur son indulgence en l'assurant que nous chercherons, comme toujours, à lui donner la plus entière satisfaction.

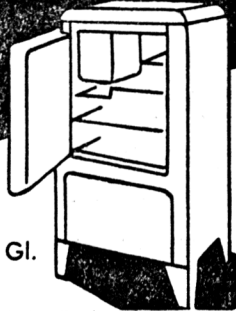
Grands Magasins **AUX TROIS TOURS**



Vous aussi, vous acquerez un réfrigérateur électrique «Therma» dès que vous connaîtrez son élégance, son fonctionnement silencieux, sa capacité de services et son automaticité. Il est fabriqué en Suisse et exactement approprié aux besoins des ménages suisses. Et puis il consume si peu de courant. Faites-vous présenter ce meuble par votre fournisseur de courant électrique ou par un installateur-électricien. Ménagers et hommes du métier répondent unanimement à la question:

Un réfrigérateur ? Alors un **Therma**

Therma S. A., Schwanden, Gl.



BALLY chaussure suisse de renommée universelle

BALLY NE SE COMPARE PAS!



box noir ou brun



box noir ou brun
cousu trépointe



box noir
doublé cuir
cousu trépointe



box noir ou brun
cousu trépointe



cuir sport noir
non ferré



vachette,
quartier 1 pièce
vachette ou cuir sport

Chaussures Modernes

26, rue de Romont

J. L. Duffner, M. S. C.

Pour consoler et guérir les scrupuleux

(Petit code pratique de la thérapie des scrupules. Pour les malades et leurs directeurs.)
(Revue des Communautés religieuses, dirigée par les RR. PP. J. Creuseu et E. Jombart, S. J. Janvier 1933, p. 40.)
Prix : 1 franc

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

130, place St-Nicolas et avenue de Pérolles, 38

A LOUER

le 3^{me} étage de l'immeuble 18, rue de Romont, comprenant 6 pièces, chambre de bain, chauffage central, 2 balcons, cave et galetas.
Pour conditions et renseignements, s'adresser aux bureaux Perrin et Weck, 18, rue de Romont, Fribourg. Tél. 512.

Vente juridique

de fleuries de foin et regain
Mercredi, 31 mai 1933, dès 14 heures, devant la ferme de Jacques Jungo, à Montéau, l'office vendra au plus offrant et au comptant, les fleuries d'environ 22 poses de foin et regain.
12545 Office des faillites de la Sarine.

A LOUER

au soleil, rue Saint-Pierre, 12, appartement de dix pièces avec tout confort, salle de bain, chauffage central, cave, escalier de service. Convient également pour bureaux.
12394
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Guillaume Weck, 18, rue de Romont. Téléphone 512.

MICHELIN

pour bicyclettes
Le Pneu Fr. 3,50

La chambre à air Fr. 1,75

Eichenberger frères S. A.

Vis-à-vis des Arcades de la gare, Fribourg.
Envois contre remboursement.

On demande

Personne

de 25 à 35 ans environ, pour aider au jardin et faire les marchés. Entrée au plus vite. 12587
S'adresser : François Marsteller, Marteau, Nyon (canton de Vaud).

A LOUER

à Matran (ancienne villa Vicarino) bel appartement de 3 chambres, cuisine, chambre de bains, dépendances, balcon et jardin. Entrée tout de suite. 12565
Pour visiter, s'adresser sur place, à Albert Cortaux, et pour traiter, à Faure Oscar, Daillette, 141, Fribourg.

On demande, pour tout de suite, un

Domestique de campagne

sachant faucher. 12590
S'adresser à Jean Quiol, à Bellfleur.

Prêt

Quelle personne prêterait à jeune agriculteur Fr. 2000.— pour une année. — S'adresser par écrit s. chiffres P 40568 F, à Publicitas, Fribourg.



Valais

Le plus vaste domaine sportif et touristique des Alpes. La région la plus ensoleillée de la Suisse.

Demander renseignements et prospectus à la Chambre Valaisanne de Commerce, à Sion.

BAS-VALAIS

CHAMPERY

1055 mètres Excursions - Tennis (40 courts) Piscine et plage - Nombres hôtels, pensions et chalets - Chemin de fer électrique d'Aigle et de Monthey - Route pour autos Bureau officiel de renseignements : Téléphone 41.

MORGINS Alt. 1400 m. Hôtel Victoria Prix tr. mod. Tennis. Plage. Serv. d'autocars dep. gares Monthey-Troistorrens. Thonon, Evian, P. Meyer, p.

MORGINS Alt. 1400 m. St. ch. de fer et autocars: Troistorrens (Ecluse) Thonon et Evian (France) Prop. pens. Hôtel de la Forêt. 80 lits. Pens. dep. 7.50. J. Pichard, pr.

SALVAN 1000 m. Hôtel de Salvan et Gorges du Triège. Pens. Fr. 6.50 à 7.50 Station Chem. de fer Martigny-Châtillard-Chamonix. Mme F. Décaillet, p.

TRIENT 1295 m. Sur la route Martigny-Chamonix. Service d'autocars. Prix très mod. Grand Hôtel: dériv. Ceppi frères

FINHAUT - GIETROZ Alt. 1237 m. Ligne Martigny-Chamonix. Cure d'eau radio-active. Hôtels: BRISTOL 40 fr.; BEL-OISEAU 9 fr.; FINHAUT 8 fr.; VICTORIA 8 fr.; MONT-FLEURI 7 fr.; BEAU-SÉJOUR 7 fr.; MONT-BLANC 7 fr. PERRON 7 fr. Gietroz, Funicul. pr. Barberine. Hôtels: EDEN 8 fr. TERMINUS 8 fr.

LA FOULY s. Orsières 1600 m. GRAND HOTEL VAL FERRET. Séjour repos idéal. Confort mod. Ch. centr. Garage. Tél. 417 Prosp. Banis-Morand.

VALAIS CENTRAL

Arolla C. F. F. Sion - 4900 m. Grand Hôtel Kurhaus

AROLLA 1962 m. Hôtel du Mt Collon Gare CFF Sion (4 h. auto, 2 h. ch. muletier) Lieu séjour, centre de l'été. Prix très réduits en famille. Prop. Tél. E. J. J. J. J.

Evolène Autocars post. 4380 m. H. Dent Blanche. Prosp.

Hotel WEISSHORN s. St-Luc (Anniviers) et de tout repos. Lacs et forêts à prox. Pr. tr. mod. Prosp.

SIERRE (PRADEGG) Pension-Villa FLORA. Alt. 620 m. Ouverte toute l'année. Pens. à partir de 8 fr. Prop. Famille BINZEGGER.

Station C. F. F. Sierre Autocars postaux St-Luc: HOTEL CERVIN, HOTEL BELLA TOLA Aver 4484 m. HOTEL-PENSION ROTHORN. Zinal: HOTEL DURAND.

Val d'Anniviers Centre sport: le plus beau golf alpin 48 trous. Tennis. Alpinisme. — Hôtels: Golf et Sports, Beau-Séjour.

Alpina et Savoy. Royal, Carlton, Rhodania, F. den. Continental, Bristol, Pas de l'Ours, Soldanella

CRANS sur SIERRE 1500 mètres

Centre sport: le plus beau golf alpin 48 trous. Tennis. Alpinisme. — Hôtels: Golf et Sports, Beau-Séjour. Alpina et Savoy. Royal, Carlton, Rhodania, F. den. Continental, Bristol, Pas de l'Ours, Soldanella

HAUT-VALAIS

LOÈCHE-les-BAINS La cure d'eau thermale la montagne. Hôtels avec bain attenant Alpes Maison Blanche. Bellevue-France. 1411 m. Chemin de fer électrique. Rhumatismes. Massages.

Station Hied: HOTEL NESTHORN, Schroeter, 4500 m. Goppenstein Kippel: LAGGER'S Hotel Lötschberg 1376 m.

LOETSCHENTAL Station Hied: HOTEL NESTHORN, Schroeter, 4500 m. Goppenstein Kippel: LAGGER'S Hotel Lötschberg 1376 m.

Station Hied: HOTEL NESTHORN, Schroeter, 4500 m. Goppenstein Kippel: LAGGER'S Hotel Lötschberg 1376 m.

ZERMATT

HOTELS SEILER MONT-CERVIN, pension dep. 42.50 VICTORIA 42 fr. 50 MONTE ROSA 40 fr. DES ALPES 9 fr. DE LA GARE 9 fr.

Station 1800 m. Prospektus sur demande. Famille Schröter.

SAAS-FEE La perle des Alpes. 1400 mètres GRAND HOTEL, HOTEL BELLEVUE - HOTEL DOM 320 lits. Pension dep. 9 fr. Séjour idéal en haute montagne - Arrangements pour familles - Orchestre Tennis Prospektus illustré. — H. L. Schulz, direct.

SAAS-FEE 1800 m. Station Stalden du ch. fer Viège-Zermatt HOTEL BEAU-SITE, A. Andenmatten, dir. HOTEL DU GLACIER, Famille A. Supersaxo PENSION TOURISTENHAUS Allalin, P. M. Zurbriggen PENSION SUPERSAXO, O. et H. Supersaxo frères

Saas-Grund 1562 m. Gl. mat tempéré Prospektus sur demande. Famille Schröter.

Station 1800 m. Prospektus sur demande. Famille Schröter.

Brigue Centre d'excursion idéal pour le Haut-Valais. Séjours à prix réduits - Station d'étapes. 8 hôtels Prospektus

Station 1800 m. Prospektus sur demande. Famille Schröter.

BEL-ALP Au pied du grand glacier d'Aletsch. 2437 m. Situation et vue d'une rare beauté. Pension dep. 9 fr. Nouvelle route carrossable.

Station 1800 m. Prospektus sur demande. Famille Schröter.

EGGISHORN s. Fiesch. 2200 m. HOTEL JUNGFRAU Tennis RIEDERALP s. Mörel 1900 m. Famille E. Cathrein

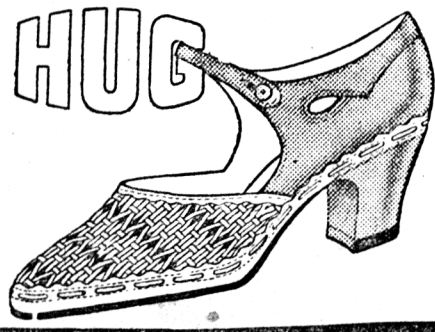
Station 1800 m. Prospektus sur demande. Famille Schröter.

FIESCH 1070 m. (route et ch. de fer de la Furka) Hôtel-Pension des Alpes, conf. forêt, excurs., garage. Pens. dep. 7.50. Prosp. Famille Feller, pr.

Station 1800 m. Prospektus sur demande. Famille Schröter.

SIEMPLON - KOLM 2040 m. Autocar postal. HOTEL BELLEVUE. Chauffage central. Tél. 444.2 Séjour de vacances idéal Week-end

Station 1800 m. Prospektus sur demande. Famille Schröter.



Sandalettes p. dames à 6.90 9.80 13.80, etc.
Chaussures VONLANTHEN
Place du Tilleul

LITERIE.

Avis important!

Si vous avez de la literie ou des meubles rembourrés à transformer ou à réparer, adressez-vous en toute confiance à

LA FABRIQUE DE MEUBLES P. LEIBZIG, FRIBOURG

Grand'places, 26 Téléph. 558


qui vous fournira un travail soigné et consciencieux, à prix raisonnables. 48-5

JOLIES CHAUSSURES

en chevette, noires ou brunes
Nos 35-42 Fr. 8.80

KURTH

FRIBOURG



Nous nous recommandons pour toutes réparations de chaussures.

Chalet meublé

à louer aux Giettes-s.-St-Maurice (Valais). Altitude : 1200 m., près forêt, sup. vue, salon-salle à manger; 7 chambres, 9 lits ou 5 ch., 7 lits, cuisine, W.-C., eau, dépendances. A 10 minutes bureau postal, chapelle catholique, séjour tranquille. Prix modéré.
Adresser sous chiffres P 12596 F, à Publicitas, Fribourg.

Mesdames!

Une jolie écharpe ou un carré en soie naturelle complète agréablement la toilette.
En ce moment, choix superbe chez

J. PICCAND-BRODARD,

Pérolles, 22

Imprimerie Saint-Paul

MAISON DE CONFIANCE